

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE	AMENAGEMENT FORESTIER, PARTICIPATION DES COMMUNAUTES, ET UTILISATION DURABLE DE LA REGION FORESTIERE DE SI-KOP (PROVINCE DU LITTORAL, CAMEROUN) (PHASE II)
NUMERO DE SERIE	PD 21/98 Rev.2 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU CAMEROUN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

SOMMAIRE

La présente proposition constitue la seconde phase du projet PD 22/93 Rév.4 (F) qui s'exécute dans la zone de SI-KOP à 150km à l'Ouest de Yaoundé (Capitale du Cameroun). La région d'une surface de 46,000 ha se caractérise par une topographie montagneuse avec le sommet du Mont Nkohom à 1300 m d'altitude, une couverture forestière de près de 90% et une faible population de 2300 habitants. La région est très enclavée.

La première phase de projet s'est soldée par un microzonage qui détermine un domaine forestier permanent constitué des forêts de production et de protection (y compris une réserve de cueillette) qui devront être classées pour le compte des communes, et un domaine forestier non permanent incluant des zones réservées pour les forêts communautaires, les zones agricoles et agroforestières, les habitations, les infrastructures routières, etc. La seconde phase du projet consistera à développer les activités en trois volets visant les objectifs ci-après:

1. Pour le développement forestier: *"Dans la partie de la forêt de SI-KOP réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt"*.
2. Pour le développement agricole et agroforestier: *"Les revenus agricoles et agroforestiers d'une population organisée ont augmenté en garantissant une utilisation durable des sols propres et réservés à l'agriculture et à l'agroforesterie"*.
3. Pour le développement touristique: *"Les valeurs touristiques de SI-KOP sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique sont générés"*.

AGENCE D'EXECUTION OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORETS (ONADEF)

GOUVERNEMENTS COOPERANTS ---

DUREE 42 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT JUILLET 1998

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.
	OIBT	647 517
	Gouv't du Cameroun	641 490
	TOTAL	1 289 007

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
Illustration	II
Table des matières	III
Abréviations	V
A CONTEXTE	1
1 RAPPORT AVEC L'OIBT	1
1.1 Conformité aux objectifs de l'O.I.B.T.	1
1.2 Conformité aux critères de l'O.I.B.T.	2
1.3 Relation avec le plan d'action et les priorités de l'O.I.B.T	3
2 RAPPORT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES	4
2.1 Relation avec les politiques sectorielles relatives aux bois tropicaux	4
2.2 Relation avec les objectifs et les programmes sous-sectoriels	6
2.3 Cadre institutionnel et juridique	6
B PROJET	6
1 ORIGINE	6
2 OBJECTIFS DU PROJET	7
2.1 Objectif de développement	7
2.2 Objectifs spécifiques	7
3 JUSTIFICATION DU PROJET	8
3.1 Problèmes à traiter	8
3.2 Caractéristiques de la région dans laquelle le projet sera exécuté	9
3.3 Autres aspects pertinents de la situation d'avant-projet	11
3.4 Situation escomptée à l'achèvement du projet	12
3.5 Bénéficiaires ciblés	12
3.6 Stratégie du projet	12
3.6.1 <i>Motifs du choix</i>	13
3.6.2 <i>Leçons tirées d'évaluations passées</i>	14
3.6.3 <i>Aspects techniques et scientifiques</i>	14
3.6.4 <i>Aspects économiques</i>	15
3.6.5 <i>Aspects liés à l'environnement</i>	16
3.6.6 <i>Aspects sociaux</i>	16
3.6.7 <i>Aspects liés à la gestion</i>	17
3.7 Raisons de soutien sollicité de la part de l'OIBT	17
3.7.1 <i>Aspects liés à l'OIBT</i>	17
3.7.2 <i>Relations avec des actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs</i>	17
3.8 Risques	18

4	PRODUITS	
5	ACTIVITES ET APPORTS	19
6	FICHES DU CADRE LOGIQUE	21
7	PLAN DE TRAVAIL	26
8	MONTAGE INSTITUTIONNEL POUR L'EXECUTION ET LES OPERATIONS	34
	8.1 Direction	38
	8.2 Fonctionnement et entretien futurs	38
	8.3 Personnel d'encadrement	39
9	OBLIGATIONS ET CONDITIONS PREALABLES	39
10	ACTIONS FUTURES EVENTUELLES	40
C	SURVEILLANCE, EVALUATION ET RAPPORT	40
1	SURVEILLANCE	42
2	EVALUATION	42
3	RAPPORTS	42
	3.1 Les rapports d'avancement du projet	43
	3.2 Rapport sur l'achèvement du projet	43
D	BUDGET	43
1	BUDGET GLOBAL DU PROJET POUR LA PHASE II	44
2	BUDGET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE (CONTRIBUTION OIBT)	44
3	BUDGET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE (CONTRIBUTION CAMEROUN)	47
4	BUDGETS ANNUELS DU PROJET	49
	ANNEXES	51
1	Littérature et documents consultés	52
2	Eléments de termes de références du personnel cadre	53
		55

ABREVIATIONS

A	=	Activité
AC	=	Assiette de coupe
ATEF	=	Agent technique des Eaux et Forêts
BE	=	Bureau d'études
CFN	=	Community Forestry Network
CPCR	=	Centre pour la promotion des communautés rurales, Yaounde (ONG engagée par le projet)
GIC	=	Groupement d'initiatives communes
GIT	=	Groupement d'initiatives touristiques
h(f)j	=	Homme (femme) / jour
hm	=	Homme/ mois
IEF	=	Ingénieur des Eaux et Forêts
IRAD	=	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement, Yaoundé
MO	=	Main d'oeuvre
ONADEF	=	Office National de Développement des Forêts, Yaoundé
ONG	=	Organisation non-gouvernementale
p.m.	=	pour mémoire
PV	=	Procès verbal
RA	=	Résultat attendu (= Produit)
RC	=	Réserve de cueillette
TA	=	Technicien d'agriculture
TEF	=	Technicien des Eaux et Forêts
TSEF	=	Technicien Supérieur des Eaux et Forêts
SI-KOP	=	Nom de la région d'intervention du projet
UGIC	=	Union des groupements d'initiatives communes
\$ EU	=	Dollar des Etats-Unis

A CONTEXTE

1 RAPPORT AVEC L'OIBT

1.1 CONFORMITE AUX OBJECTIFS DE L'OIBT

Cette proposition est en conformité avec les dispositions de l'accord de 1994 sur les bois tropicaux. En effet, elle contribue, comme indiqué ci-dessous, à atteindre les objectifs (c), (d), (e), (f), (g), (i), (j), et (l), de son article 1:

(c) Contribuer au développement durable.

En oeuvrant pour le développement soutenu des communautés locales à travers l'accroissement et la diversification de leurs revenus agricoles et forestiers, ainsi que l'organisation des circuits de commercialisation de leurs produits.

(d) Renforcer la capacité des membres d'exécuter une stratégie visant à ce que, d'ici l'an 2 000, les exportations de bois et de produits dérivés des bois tropicaux proviennent de sources gérées de façon durable.

En expérimentant la gestion durable de la forêt communale et les réserves de cueillette (domaine forestier permanent) sur la base du plan d'aménagement élaboré.

(e) Promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux provenant de sources durables par l'amélioration des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, en tenant compte, d'une part, d'un accroissement à long terme de la consommation et de la continuité des approvisionnements et, d'autre part, de prix qui reflètent les coûts de la gestion durable des forêts et qui soient rémunérateurs et équitables pour les membres, ainsi qu'une amélioration de l'accès aux marchés.

En accroissant la surface des forêts camerounaises soumises à un aménagement durable répondant aux critères de l'OIBT.

(f) Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'oeuvre.

En prévoyant une recherche d'accompagnement portant sur l'aménagement forestier et l'agroforesterie.

(g) Développer et contribuer à des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles et des compétences techniques dont il est besoin pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent accord.

En apportant des ressources financières nouvelles et additionnelles à travers l'exploitation forestière et la promotion du tourisme, et en permettant aux différents intervenants du projet de se munir des connaissances et compétences en matière de gestion durable des forêts.

- (i) **Promouvoir une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables dans les pays membres producteurs, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation.**

En oeuvrant pour la promotion d'une industrie locale de transformation, et en contribuant à l'approvisionnement en matière première de l'industrie du bois du Cameroun.

- (j) **Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'oeuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.**

En prévoyant les activités de reboisement dans le cadre de la sylviculture post-exploitation et de l'agroforesterie.

- (l) **Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'oeuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.**

En développant les activités de conservation à travers les prélèvements réglementés pour les populations locales dans les réserves de cueillette.

1.2 CONFORMITE AUX CRITERES DE L'OIBT

La présente proposition satisfait comme suit aux cinq critères énoncés à l'article 23, paragraphe 6 de l'accord de 1983.

- (a) **Ils devraient avoir trait à la production et à l'utilisation de bois d'oeuvre tropical.**

En recherchant la production du bois d'oeuvre à travers l'aménagement de la forêt communale et des forêts communautaires.

- (b) **Ils devraient être profitables à l'économie des bois tropicaux dans son ensemble et présenter un intérêt à la fois pour les membres producteurs et pour les membres consommateurs.**

En fournissant un supplément des matières premières pour le marché national et international de bois.

- (c) ***Ils devraient avoir trait au maintien et à l'expansion du commerce international des bois tropicaux.***

En approvisionnant le marché international des produits sous forme de grumes et de sciages.

- (d) ***Ils devraient offrir des perspectives raisonnables de résultats économiques positifs par rapport aux coûts.***

En offrant aux concessionnaires privés la mise en oeuvre du plan d'aménagement.

- (e) ***Ils devraient faire appel au maximum aux instituts de recherche existants et, autant que possible, éviter le double emploi.***

En recherchant une étroite collaboration entre une institution de recherche existante pour la mise au point des techniques de multiplication générative et végétative d'essences fruitières et médicinales, et le projet de développement de la foresterie communautaire dans le cadre de la création des forêts communautaires.

1.3 RELATION AVEC LE PLAN D'ACTION ET LES PRIORITES DE L'OIBT

La proposition répond aux stratégies (f), (g), (h), (i), (j), et (k), énoncées dans le plan d'action de l'OIBT (1990), en favorisant le développement et la mise en oeuvre des systèmes d'aménagement forestier rationnel de la manière suivante:

- (f) ***Aider à la création d'une base scientifique pour l'aménagement forestier.***

En prévoyant des recherches sur l'aménagement forestier;

- (g) ***Développer et promouvoir la base intellectuelle, économique et technologique pour des systèmes d'aménagement forestier intégré et une utilisation optimale des forêts tropicales, en tenant compte des multiples bénéfices qui peuvent en être tirés.***

En intégrant la participation des populations locales dans tous les aspects du projet afin de favoriser une meilleure connaissance des conditions de cette participation dans l'aménagement des forêts naturelles en zone de forêt dense;

- (h) ***Promouvoir et aider l'acquisition de compétence en matière de recherche et de mise en oeuvre des aménagements forestiers.***

En faisant bénéficier au personnel de projet des connaissances et de l'expérience en matière de recherche et de mise en oeuvre des aménagements forestiers;

- (i) ***Encourager le développement des plantations forestières de production pour instaurer et mettre en valeur les terres non forestières***

et les zones dégradées, et réduire la dépendance vis à vis des forêts naturelles pour la production de bois.

En encourageant l'agroforesterie qui permettra à long terme à la population locale de s'affranchir de sa dépendance exclusive vis à vis de la forêt tropicale naturelle;

- (j) **Aider à la formulation et à la publication de critères, normes et directives concernant l'utilisation durable et la conservation des forêts tropicales.**

En produisant un manuel qui traitera des expériences acquises, lesquelles permettront de réviser les normes en vigueur au Cameroun relatives à l'aménagement forestier, et les directives nationales d'aménagement des forêts naturelles élaborées dans le cadre du projet PD 20/93 REV. 1(F);

- (k) **Aider à la mise en place d'aires de démonstration présentant différents modèles d'aménagement, afin d'activer le transfert de technologie et de connaissance scientifique.**

En mettant en place un des nombreux "laboratoires camerounais" traitant de l'aménagement participatif de massif forestier.

2 RAPPORT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES

2.1 RELATIONS AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES RELATIVES AUX BOIS TROPICAUX

La présente proposition se rapporte à la nouvelle politique forestière du Cameroun de Juin 1994, du fait qu'elle met en oeuvre des activités contribuant à atteindre les cinq objectifs généraux de cette politique fixée à court et à moyen terme, énoncés et développés ainsi qu'il suit:

- Assurer la protection de notre patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité de façon pérenne. Ceci est traduit par la gestion des réserves de cueillette créées aux fins de conserver la diversité biologique des écosystèmes et de satisfaire les besoins en produits non-ligneux et touristiques;
- Améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières, afin que celles-ci contribuent à élever leur niveau de vie.
La poursuite de cet objectif se justifie depuis la phase de planification (première phase) et se traduit à travers la présente proposition par la mise en oeuvre des produits de cette planification, au cours de laquelle l'accent est mis sur une large participation des paysans.
- Mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB tout en conservant le potentiel productif.

L'exploitation forestière envisagée par la proposition dans la forêt communale et les forêts communautaires constituent l'expression de ce souci. Le plan d'aménagement élaboré peut permettre d'estimer la valeur marchande de cet accroissement du PIB lié à la zone de SIKOP.

- Assurer le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement en vue de pérenniser le potentiel.

La proposition dans ce cadre prévoit les activités sylvicoles pré et post-exploitation ainsi que la promotion de l'agroforesterie.

- Dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et en faisant participer tous les intervenants dans la gestion du secteur.

Des résultats de la présente proposition, il devra résulter une expérience en matière d'organisation institutionnelle du secteur forestier à l'échelle locale, du fait qu'il est prévu le fonctionnement d'une organisation paysanne appelée à évoluer vers une coopérative villageoise, des administrations forestières et agricoles locales.

La proposition se rapporte également à la nouvelle politique agricole (1990) notamment à ces deux premiers objectifs, énoncés et développés comme suit:

- **Moderniser l'appareil de production.**

Ceci en vulgarisant et en expérimentant les techniques de sédentarisation agricole et l'utilisation du matériel végétal performant.

- **Maîtriser la sécurité alimentaire.**

Ceci à travers la promotion de l'agriculture de consommation d'une part, l'approvisionnement du marché national en produits agricoles et sous-produits non-ligneux de la forêt.

En outre, la proposition se rapporte également à la politique du Cameroun en matière du tourisme, en ce sens qu'elle vise à valoriser le potentiel touristique et à augmenter les retombées économiques (recettes) et sociales (emplois) de ce secteur, notamment les zones de forêts denses.

2.2 RELATION AVEC LES OBJECTIFS ET LES PROGRAMMES SOUS-SECTORIELS

La proposition se rapporte au nouveau programme d'action forestier national (Novembre 1995), qui définit des stratégies adoptées et actions à entreprendre pour atteindre les cinq objectifs de la politique forestière. Toutes les activités forestières développées par la proposition constituent les actions de ce programme.

2.3 CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Les faits suivants sont à considérer quant à la gestion du secteur forestier:

- Le Ministère de l'Environnement et des Forêts a été constitué en centre de décision unique pour ce qui concerne les forêts.
- Le Gouvernement du Cameroun est signataire de toutes les conventions internationales concernant l'aménagement des forêts tropicales, et souscrit aux principes se traduisant par «l'objectif an 2 000».
- Au plan juridique, la proposition répond aux préoccupations de la loi No. 94/02 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune, de la pêche, notamment en ce qui concerne le classement des forêts productives (forêt communale) car la loi prévoit, dans son article 22, que les forêts permanentes doivent couvrir au moins 30 % de la superficie du territoire national.
- L'incitation à la création des forêts communautaires, lesquelles constituent une disposition de la loi (section 2, chapitre 2). Dans ce sens, la présente proposition de projet est un apport à la discussion nationale sur les modalités de la mise en application des parties de la loi citée ci-dessus et de son décret d'application concernant la gestion des forêts communautaires, animée par le projet CFDP (= Community Forestry Development Project).

B LE PROJET

1 Origine

La présente proposition constitue la seconde phase du projet PD 22/93 REV. 4 (F) intitulé «Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la région forestière de SIKOP - Province du Littoral-Cameroun». Ce projet faisait suite à l'avant projet PPD 1/92 qui a réalisé, de Novembre 1992 à Mai 1993, des études portant sur l'impact des populations rurales dans la mise en valeur, la protection et la restauration de la forêt dense tropicale dans la région de SIKOP.

La première phase du projet PD 22/93, prévue pour deux ans à compter de Septembre 1995, a été consacrée à la planification des activités de concert avec les populations locales. Il en a résulté; un microzonage de la région de SIKOP,

déterminant d'une part un domaine forestier permanent constitué de la forêt communale, des réserves de cueillette, et d'autre part un domaine forestier non permanent constitué des zones agricoles et des futures forêts communautaires; un plan d'aménagement et un plan d'opération de la forêt communale, un manuel définissant des règles de prélèvements dans les réserves de cueillette; la création d'une organisation paysanne dotée d'un centre de formation, et constituée par un regroupement de groupes d'initiatives communes; la construction d'une case de passage à vocation touristique; un manuel de valorisation du potentiel touristique de SIKOP, et de gestion de la case touristique; un manuel déterminant les grands axes de la recherche forestière.

La mise en oeuvre des principaux résultats de cette phase de planification constitue l'essentiel de la proposition présentée ci-après.

2 Objectifs du projet

2.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Les éléments essentiels de l'objectif de développement de ce projet n'ont pas changé depuis le début. Pour sa deuxième phase, il est formulé comme suit: ***"Développement durable de la région et aménagement durable de la forêt dense tropicale de SI-KOP avec la participation de la population."***

2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Pour que le projet contribue efficacement à cet objectif de développement, il doit atteindre trois objectifs spécifiques:

1. En ce qui concerne le développement forestier, il est défini comme suit:
"Dans la partie de la forêt de SI-KOP réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt."
2. En ce qui concerne le développement agricole et agroforestier, il est défini comme suit:
"Les revenus agricoles et agroforestiers d'une population organisée ont augmenté en garantissant une utilisation durable des sols propres et réservés à l'agriculture et à l'agroforesterie."
3. En ce qui concerne le développement touristique, il est défini comme suit:
"Les valeurs touristiques de SI-KOP sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique sont générés."

3 Justification du projet

3.1 PROBLEMES A TRAITER

La forêt du Cameroun représente une des plus grandes richesses de ce pays avec 22 millions ha, soit près de 60 % du territoire national. Les inventaires forestiers réalisés en quatre phases sur 2/3 de cette zone ont révélé un potentiel exploitable sur pied de 1,517 milliards de m³ avec une présence de 650 espèces pouvant dépasser 20 cm de diamètre, dont 300 d'entre elles jugées commercialisables. La production forestière annuelle moyenne est de l'ordre de 2,3 millions de m³ de bois d'oeuvre. Selon le manuel publié par l'ONADEF intitulé «Forêts camerounaises: Pour une gestion soutenue et durable», Le secteur forestier emploie près de 30 mille personnes et contribue pour près de 8 % à la formation du PIB du Cameroun.

Si l'on peut constater dans certaines régions boisées que la forêt se dégrade à un rythme rapide, les causes étant très souvent l'agriculture itinérante sur brûlis (elle détruit en moyenne 200 ha de forêt par an) et l'exploitation forestière, tel n'est pas encore le cas de la région de SIKOP dans la province du Littoral au Cameroun.

Des inventaires forestiers réalisés dans cette région, il ressort que les forêts de SIKOP constituent une valeur importante aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. La forêt représente une source importante d'approvisionnement des populations locales en produits forestiers ligneux et non-ligneux. Elle constitue aussi une réserve des terres agricoles et regroupe d'importantes ressources touristiques. Malheureusement, ce trésor est anarchiquement exploité et utilisé de façon non durable du fait d'une sous-exploitation du potentiel forestier, d'une exploitation frauduleuse du bois, des pratiques traditionnelles de l'agriculture, d'une inexploitation des ressources touristiques pouvant générer des retombées financières pour les communautés locales.

Par ailleurs les communautés locales de cette région sont caractérisées par un certain individualisme qui ne les prédisposent pas à un mouvement associatif et sont confrontées à une absence de débouchés pour la vente des produits agricoles en raison d'un enclavement ayant favorisé un exode massif vers les zones urbaines.

Des travaux effectués dans le cadre de l'avant projet PPD 1/92 REV 1 (F) et du projet 22/93 REV 4 (F), il s'est dégagé chez les paysans de SIKOP, la réelle volonté d'une gestion rationnelle de leur espace garantissant le développement durable de leur région et fondé sur la production soutenue de bois et autres produits forestiers, la conservation de la diversité biologique de la région, la sédentarisation agricole, une intégration plus rationnelle des femmes et des jeunes aux activités agricoles, l'organisation du circuit de commercialisation des produits agricoles, et la mise en valeur du potentiel touristique.

3.2 CARACTERISTIQUES DE LA REGION DANS LAQUELLE LE PROJET SERA EXECUTE

Situation géographique

La région de SI-KOP se situe entre les points de coordonnées 4°15' et 4°29' de latitude Nord et de 10°35' à 10°49' de longitude Est. Elle étale sur une superficie totale de 46'875 ha dans la province du Littoral, à cheval entre les arrondissements de NDOM et NGAMBE du département de la Sanaga-Maritime et intégrant une zone de moindre superficie dans le district de Nyanon.

Relief

Le relief est très accidenté. Le point le plus élevé se trouve à 1'309 m. L'altitude moyenne est de 800 m.

Climat

Le climat est de type équatorial classique avec quatre saisons, deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches:

La grande saison sèche:	De décembre à février
La petite saison de pluies:	De mars à mai
La petite saison sèche:	De juin à juillet
La grande saison des pluies:	De août à novembre

La pluviométrie moyenne annuelle est de 2'600 mm répartie sur 205 jours. L'évaporation est égale à 692 mm/an ce qui indique un excédent d'eau susceptible d'éroder le sol, L'humidité relative à midi est égale à 69 %. Deux mois seulement sont écologiquement secs, décembre et janvier, alors que dix mois sont humides.

Sols

Les sols des massifs se sont développés sur une roche-mère du type quartzite micacés et sont souvent peu profonds à texture sableuse ou sablo-argileuse. Ceux des buttes tabulaires et collines basses sont issus de roche-mère gneissique. Ces derniers sont ferrallitiques, très profonds et bien structurés.

Hydrographie

Le réseau hydrographique est dense. Il fait partie du bassin de la Sanaga avec comme cours d'eau importants : la Djouel, la Maoua, l'Ikong et la Mougué.

Un captage d'eau se fait à deux endroits de ce réseau qui fait également l'objet d'une exploitation piscicole à petite échelle.

Végétation

Anciennement, la végétation de SIKOP était une zone de transition entre la forêt semi-décidue et la forêt atlantique sous un climat équatorial classique. Celle-ci a évolué sous la forme dense sempervirente humide à Césalpiniacées dominantes, adjacente à une mosaïque de forêt semi-décidue et savane

arbustive. Actuellement, cette forêt passe progressivement à son stade secondaire à cause de l'intervention humaine.

Deux essences caractérisent la partie atlantique de cette forêt: il s'agit du Lophira alata et du Pycnanthus angolensis; Azelia africana et Alstonia congensis étant les espèces les plus importantes de la partie semi-décidue.

Faune

La faune y est riche et diversifiée. Elle va des grands mammifères en voie de disparition aux minuscules insectes. Elle compte parmi les grands groupes: les mammifères, les reptiles, les batraciens, les poissons, les crustacées, les oiseaux, les chauve-souris et toute la faune des invertébrés.

Population

La population totale avoisine 2'250 habitants résidents pour une densité moyenne de 5 habitants au km². Elle appartient au clan Babimbi, du groupe ethnique Bassa organisé en sous-clans ou lignages supérieurs appelés «Ndok» qui à leur tour se subdivisent en lignages inférieurs appelés «Log».

La région est fortement christianisée malgré la persistance de certaines croyances comme le «Ngambi» ou les «Mbombog».

La population résidente est très peu scolarisée à côté d'une élite intellectuelle importante vivant à l'étranger.

L'organisation traditionnelle est quelque peu complexe mais il se dégage qu'à la tête de chaque famille, se trouve un chef dénommé «man ha'a». Avec l'apparition au village de nouvelles structures d'autorité administrative, le pouvoir traditionnel a beaucoup perdu de sa vigueur.

Bases économiques

Ces communautés sont essentiellement sédentaires et pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis. Les importants mouvements migratoires du 17^e siècle pour des raisons de sécurité ou purement économique se font à un degré moindre de nos jours. Néanmoins une frange de la population longtemps installée dans les villes retourne au bercaïl soit à cause du chômage, soit en raison de leur fin de carrière.

Les principales cultures étant le manioc, le macabo, le taro, l'arachide, le maïs, la banane plantain et douce, les cultures maraîchères, toutes plantées en association.

Cependant, c'est sur la forêt que repose l'essentiel des activités économiques de la zone : agriculture, chasse, récolte du bois pour la construction et l'équipement des maisons. Cette même forêt constitue une source importante de produits destinés à l'alimentation humaine par la technique de ramassage et de cueillette. Elle fournit l'huile très appréciée des fruits de Baillonella toxisperma,

des amandes de l'*Irvingia sp.* les champignons comestibles, le miel, les chenilles.

Les espèces médicinales sont nombreuses mais non encore répertoriées. Le *Piptadeniastrum africanum* (= Yoyimbe) est cependant la plus sollicitée puisqu'elle est utilisée de la feuille à la racine par les tradipraticiens. L'espèce est également recherchée pour son écorce aux propriétés hallucinogènes.

Hormis la pharmacopée, d'autres usages sont faits des produits de la forêt. Il s'agit entre autres de la nutrition, l'artisanat, la cosmétique, le rituel, la menuiserie, la chasse, la pêche, etc...

Le rotin est également utilisé en vannerie tandis que le *Pterocarpus sp.* est recherché pour la fabrication des mortiers et des pilons. Le *milicia exelsa* est le bois le plus convoité en construction et diverses essences à l'état mort sont les seuls combustibles à utiliser.

L'exploitation forestière n'est pas organisée ni au niveau artisanal ni au niveau industriel.

3.3 AUTRES ASPECTS PERTINENTS DE LA «SITUATION D'AVANT-PROJET»

La forêt est partie intégrante de la vie des populations de SIKOP, depuis leur installation dans la zone. Cette forêt constitue une source importante de leur nourriture, leur bois de feu, leurs matériaux de construction et leurs médicaments. La faune diversifiée qui s'y trouve, constitue une source de protéines animales. Cette forêt est également une réserve de terres cultivables. Tous ces aspects importants de la forêt ont été soulignés pendant les études d'avant-projet, et les travaux de la première phase du projet.

L'attachement des populations à la forêt a suscité au fil des années, un sentiment de propriété qu'il est difficile de leur nier. La pertinence de ce constat s'est manifestée à la première phase du projet, pendant laquelle les réunions d'information et de sensibilisation des paysans ont connu des débats traitant du sentiment de ces populations d'être expropriées sans contrepartie.

La levée de cette équivoque a constitué l'un des principaux défis de la phase de planification, le résultat étant la naissance chez le paysan d'un sentiment de mise en valeur et de conservation de l'espace forestier. La participation effective des populations locales à la planification a suscité en eux beaucoup d'espoir, à telle enseigne qu'il en a résulté une impatience de voir la réalisation concrète des activités. La persistance de cette impatience pourrait annihiler tous les espoirs suscités, et tuer de ce fait le sentiment de mise en valeur des forêts évoquées plus haut.

3.4 SITUATION ESCOMPTEE A L'ACHEVEMENT DU PROJET

A court terme, c'est à dire à la fin d'exécution du projet proposé ci-après, l'utilisation rationnelle de la région forestière de SIKOP et en particulier l'exploitation durable de ses ressources naturelles, seront réalisées à titre expérimental. Ce qui sera concrétisé par l'exploitation forestière et les travaux sylvicoles dans la forêt délimitée et classée au profit des trois communes concernées, l'apprentissage et la maîtrise par les populations locales des techniques agricoles et agroforestières de sédentarisation, les actions de recherche d'accompagnement appuyant les travaux agricoles et forestiers, la valorisation de la production agricole (conservation et commercialisation des produits) à travers la mise en place d'une organisation paysanne, l'utilisation des réserves de cueillette sur la base des règles de prélèvement définies (pour les besoins en produits non-ligneux et de conservation de la biodiversité) et d'un programme de visite élaboré (pour des besoins touristiques), et la gestion expérimentale de la case de passage aux fins touristiques.

A moyen terme, le développement de la région forestière de SIKOP sera bâti sur une responsabilisation accrue des populations locales. Ceci va se traduire par la gestion décentralisée des structures mises en place et à travers la réalisation des activités par un monde rural mieux organisé et appuyé par une administration plus adaptée. Notons à ce niveau qu'un schéma directeur a été conçu à cet effet dans le cadre du projet PD 22/93 REV. 4 (F).

Ce schéma détermine les principaux résultats à moyen terme, lesquels devront assurer le développement de la région de SIKOP.

3.5 BENEFICIAIRES CIBLES

Les principaux bénéficiaires des produits de la présente proposition sont les populations locales, les trois communes dont dépendent ces populations, les administrations en matière de forêt, agriculture, et tourisme, ainsi que les communautés nationales et internationales.

A l'origine, c'est à dire à l'identification (avant-projet PPD 1/92 REV. 1 (F) et à la planification de la présente proposition du projet PD 22/93 REV. 4 (F), les populations locales ont été consultées et associées aux différents travaux. Au cours des différentes études, l'intérêt de ces populations a été suscité, ce qui a permis de fonder beaucoup d'espoirs et d'attentes de leur part. La responsabilisation de ces populations escomptée à moyen terme est un témoignage qu'elles constituent le groupe cible le plus important.

Un appui aux administrations et aux organisations privées en matière de forêt, d'agriculture et de tourisme est également prévu.

Pour la communauté internationale, les bénéfices seront la contribution à l'approvisionnement régulier de la matière première (le bois), à la préservation de l'écotourisme, et au maintien des grands équilibres climatiques.

3.6 STRATEGIE DU PROJET

3.6.1 Motifs du choix

La zone de SIKOP possède d'importantes potentialités sur les plans forestier, agricole et touristique. Sur le plan forestier, on remarque une flore et une faune diversifiées. Pour ce qui est de la flore, la végétation en général est caractérisée par une forêt dense humide à Sterculiacées et Ulmacées avec prédominance de tiges d'essences pionnières telles que l'Illomba (*Pycnanthus Angolensis*), l'Azobé (*Lophira alata*), l'Iroko (*Milicia excelsa*), l'Aiélé (*Canarium Schweinfurthii*) et faible densité voire rareté de nombreuses essences précieuses telles que le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le Sipo (*Entandrophragma utile*), le Kosipo (*Entandrophragma Candollei*), le Bété (*Mansonia altissima*), le Bubinga (*Guibourtia Tessmannii*), etc. Ce qui indique que le massif a été fortement secondarisé par le passé. La faune est essentiellement constituée de petits animaux, tandis que les gros mammifères sont rarement rencontrés.

L'agriculture, nonobstant les méthodes traditionnelles en usage, dispose des sols (généralement de type ferrallitique) propices à la stabilisation et la durabilité de cette agriculture du fait de son importante fertilité. Malheureusement, la production qui en découle, quoique diversifiée, est confrontée aux problèmes de conservation et de commercialisation.

Au plan touristique, le potentiel y afférent est diversifié et présente des attraits relatifs au patrimoine culturel (l'histoire, la tradition, l'art de vivre, le folklore, la sculpture, ...) et à l'écotourisme (relief, grotte du mont Nkohom, réserve de cueillette, ...).

Aussi, on note une utilisation irrationnelle des ressources de cette région, marquée par une agriculture itinérante destructrice de la forêt (les propositions pour l'heure ne sont pas encore importantes mais nécessitent des prévisions pour endiguer ce phénomène), l'enclavement suite au manque d'entretien des infrastructures routières utilisables uniquement en saison sèche (6 mois sur 12), l'individualisme des paysans réduisant leur force de travail, l'inexploitation des ressources touristiques, etc...

La meilleure possibilité de résolution des problèmes sus-évoqués est d'entreprendre une approche intégrée consistant à mettre en oeuvre et de façon harmonieuse une série d'activités touchant les trois secteurs (foresterie, agriculture et tourisme) dans le cadre d'un aménagement polyvalent de la région de SIKOP.

Les autres alternatives possibles devaient partir d'une approche sectorielle, laquelle ne devait pas permettre de résoudre simultanément les problèmes des trois secteurs.

Il faut relever que l'harmonie des activités sus-évoquées a nécessité une phase de planification importante qui a précédé la phase actuelle de mise en oeuvre.

3.6.2 Leçons tirées d'évaluations passées

La conception de la présente proposition s'appuie sur l'exploitation et la synthèse des résultats de la première phase du projet, qui elle-même s'est inspirée des études d'avant-projet. Le processus de conception de la présente proposition s'est déroulé en 3 étapes:

- Identification et formulation d'un avant-projet (PPD 1/92)
- Exécution de l'avant-projet
- Exécution de la phase de planification (PD 22/93 Rév. 4 (F) qui se termine avec la formulation de la présente proposition.

Ce processus a permis de:

- Relever le rôle capital de l'information et de la sensibilisation menées conjointement par le projet et une ONG spécialisée.
- Susciter la motivation des populations locales vis-à-vis de la gestion durable d'une partie de la forêt tropicale dense érigée en forêt communale comprenant de la forêt de production, de la forêt de protection et d'une réserve de cueillette en domaine permanent.
- Susciter parallèlement une incitation à la création des forêts communautaires dans le domaine non permanent.
- Garder le souci de satisfaction des besoins des paysans en produits forestiers et de conserver la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes à travers des forêts de protection en particulier (forêts communale ou communautaire).
- Percevoir la nécessité d'une recherche forestière, agricole et agroforestière d'accompagnement ainsi que l'exploitation du potentiel touristique de la région de SI-KOP.
- Entrevoir au niveau agricole l'amélioration des productions agricoles et agroforestières ainsi que la vente de leurs produits à travers une organisation paysanne opérationnelle.

3.6.3 Aspects techniques et scientifiques

Dans le cadre général du développement de la région forestière de SIKOP, le présent projet, dans sa première phase, a planifié de concert avec les paysans la mise en oeuvre d'un aménagement polyvalent sur la base d'un microzonage établi pour cette région. Cet aménagement polyvalent comprend:

Les travaux sylvicoles et l'exploitation commerciale du bois sont définis par le plan d'aménagement et les plans d'opérations, lesquels déterminent des actions à entreprendre en vue d'assurer que la récolte du bois se maintienne dans les limites de la possibilité en rendement soutenu, aux fins de garantir la pérennité de la forêt communale.

L'exploitation traditionnelle de la réserve de cueillette se fera selon les règles établies par un programme de prélèvements et d'éducation environnementale développé dans le plan d'aménagement communal. Le microzonage a établi cette réserve en plusieurs îlots situés sur les zones de fortes pentes ou impropres à l'agriculture. La finalité de cette exploitation réglementée aidera à maintenir une présence de la flore et de la faune fournissant des produits forestiers utiles et de conserver la biodiversité de la réserve durablement.

Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie et la gestion rationnel des systèmes de cultures passant par des méthodes de conservation de sol, d'amélioration de fertilité et d'utilisation du matériel végétal approprié seront développées dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme agricole et agroforestier défini. Ceci devra permettre de limiter les activités agricoles au domaine non permanent et de conserver les écosystèmes forestiers du domaine permanent. Il faut aussi retenir que le souci de conserver les écosystèmes forestiers se manifestera également à travers une incitation des populations locales à la création des forêts communautaires dans le domaine non permanent.

Pour ce qui est de l'organisation de la commercialisation des produits agricoles, la mise en place et le fonctionnement d'une organisation paysanne appelée à évoluer vers une coopérative, permettront de répondre à cette préoccupation. En effet, le caractère accidenté du relief et l'enclavement subséquent de la région de SIKOP, ont entraîné des difficultés de commercialisation des produits agricoles vers l'extérieur de la région, cela étant principalement dû à la précarité des voies de communication.

La mise en valeur du potentiel touristique suivra un programme de promotion du tourisme établi à la phase de planification. Le programme prévoit la gestion de la case de passage, gestion qui à long terme sera assurée par les populations elles-mêmes. Il est aussi prévu la valorisation des attractions touristiques identifiées.

3.6.4 Aspects économiques

Chacune des trois principales options du projet aura un effet économique pour les différentes parties concernées.

Pour l'aménagement forestier, la production ligneuse envisagée pour le forêt communale va générer les revenus au Gouvernement camerounais, aux communautés locales, et à l'exploitant privé. En effet, les revenus de l'Etat seront sous forme de taxes forestières relatives à la vente du bois sur pied, à l'abattage de ce bois, et à sa commercialisation (marchés local, national et international) . Les revenus des communautés locales proviendront de la vente du bois permettant d'accroître les recettes des communes rurales. Les bénéfices sociaux de ces communautés seront sous forme d'emplois liés aux travaux

syvicoles et d'exploitation forestière. Les revenus d'exploitants privés seront générés par la commercialisation du bois issu de l'exploitation forestière.

La gestion durable de la réserve de cueillette sera économiquement profitable aux paysans du fait de la pérennisation du commerce des produits non ligneux qui a cours jusqu'ici dans la région de SIKOP (fruits, écorces, graines, ...).

L'agriculture telle que perçue par la présente proposition, sera orientée vers l'accroissement de la production, afin de contribuer à alimenter le marché national à travers l'organisation du circuit de commercialisation des produits agricoles.

Les revenus liés à la promotion du tourisme constituent une évidence, car ils résulteront de la mise en valeur des ressources touristiques de la région. Ces revenus seront sous forme de frais d'hébergement, de restauration, et ceux liés aux visites de différentes attractions touristiques.

3.6.5 Aspects liés à l'environnement

- Plusieurs aspects du projet permettent de souligner les bénéfices potentiels relatifs à la protection de l'environnement quant à l'aménagement forestier, la gestion de la réserve de cueillette, et la stabilisation de l'agriculture;
- La protection des bassins versants est assurée par la création et la gestion de la réserve de cueillette dont les différentes aires couvrent les zones de forte pente et les espaces hydromorphes ou inondés temporairement;
- L'approvisionnement en produits non ligneux et l'accroissement du revenu des habitants de SIKOP est assuré également par la réserve de cueillette. Cet approvisionnement sera réglementé pour une conservation durable de cette réserve;
- La fourniture du bois de valeur est garantie par les forêt communale;
- Le maintien de la stabilité et de la fertilité des sols est assuré par la mise en oeuvre de la sédentarisation de l'agriculture ,et des pratiques agroforestières;
- L'écotourisme contribue à la conservation des ressources naturelles à cause de la mise en valeur de ces ressources prévues dans le cadre de ces activités.

3.6.6 Aspects sociaux

Toutefois les différents bénéfices du projet ne peuvent être attendus sans mesure de prévention du risque social le plus important pouvant avoir un impact relatif apparent, à savoir la perturbation du mode de vie socio-économique et culturel des communautés locales. L'impact négatif est jugé «apparent» parce qu'en réalité cette perturbation a pour conséquence l'amélioration du niveau de vie des paysans. De plus, les différentes structures d'encadrement (organisation paysanne, GIC, groupement d'initiative touristique, ...) des paysans envisagées par le projet pourront à terme gérer cette perturbation de manière à pérenniser

les bénéficiaires escomptés. Ces structures d'encadrement qui bénéficieront au départ d'un appui-conseil du projet, constituent le moyen le plus évident qui puisse garantir la participation des communautés locales à la vie du projet.

3.6.7 Aspects liés à la gestion

L'acte de classement de la forêt domaniale (forêt communale) constitue un préalable à toute mise en oeuvre des activités dans ce domaine. Ce classement est ainsi prévu à la première année de la présente proposition. C'est ce qui explique le démarrage effectif des activités forestières à la seconde année de cette proposition.

Compte tenu de la durée du projet les travaux d'aménagement forestier (inventaires forestiers, travaux sylvicoles pré et post-exploitations, exploitation forestière) ne pourront être réalisés entièrement que dans une assiette de coupe (750 ha). Deux assiettes de coupe ne connaîtront qu'une réalisation partielle de ces travaux.

Les activités agricoles et touristiques commenceront aussitôt que la présente proposition sera mise en oeuvre.

3.7 RAISONS DU SOUTIEN SOLLICITE DE LA PART DE L'OIBT

3.7.1 Aspects liés à l'OIBT

La principale raison du recours à l'OIBT pour l'appui de la présente proposition et la pertinence de ses objectifs vis à vis des priorités et du plan d'action de l'OIBT. En effet la mise en oeuvre et la présente proposition contribue à la gestion durable des forêts naturelles, et partant à la pérennisation du commerce international des bois tropicaux.

En outre, l'actuel recours à l'OIBT constitue la suite du soutien toujours manifesté par cette organisation dans le cadre du pré-projet PPD 1/92 REV. 1(F) et du projet PD 22/93 REV. 4(F), lesquels ont permis l'élaboration de la présente proposition.

3.7.2 Relations avec les actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs

L'OIBT a soutenu dans le cadre du projet PD 20/93 REV. 1(F), l'élaboration des directives nationales d'aménagement des forêts naturelles du Cameroun. La présente proposition s'est inspirée des résultats de ce projet notamment en ce qui concerne les paramètres d'aménagement (rotation, possibilité, diamètre minimum d'exploitabilité), pour la rédaction du plan d'aménagement. De même la présente proposition sera susceptible de proposer des recettes contribuant à la révision de ces directives.

L'OIBT a aussi soutenu dans le cadre du projet PD 131/91 REV. 2(F), l'aménagement participatif de la réserve forestière de SO'O LALA. Jusqu'à ce jour, le projet PD 22/93 REV. 4(F) avait entretenu une étroite collaboration avec ce

projet, qui vise les objectifs presque similaires. Un voyage d'étude au projet SO'O LALA a même été organisé par le projet SIKOP, aux fins de partager les expériences et les enseignements. Dans ce sens, la présente proposition s'est inspirée de l'expérience de SO'O LALA notamment en ce qui concerne la domestication des essences agroforestières telles que le Calliandra sp, Le Cajanus Cajan, et le Leceuna Leucocephala.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente proposition, un accent sera mis sur une étroite collaboration avec le projet «foresterie communautaire» soutenu par la coopération britannique, pour une réflexion relative à l'élaboration des normes et modalités d'attribution et de gestion des forêts communautaires, et pour la mise en place d'un réseau de forêts communautaires. Dans ce sens le projet SIKOP avait déjà pris part à deux séminaires organisés par ce projet en Juin et Novembre 1997, afin d'asseoir les bases pour une mise en place de ce réseau, et de mener une réflexion sur l'aspect pratique des dispositions de la loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 relatives à la foresterie communautaire.

On ne saurait oublier le partage d'expérience que le projet SIKOP a toujours mené avec le projet «Aménagement pilote intégré» (API) de DIMAKO, soutenu par la coopération française. Dans ce sens, le projet SIKOP avait pris part au séminaire organisé par ce projet en Mai 1997, afin d'étudier les opportunités de mise en oeuvre des plans d'aménagement des unités forestières d'aménagement (UFA) et de la forêt communale relevant de la zone dudit projet.

3.8 RISQUES

Le projet propose une double approche: D'un côté, il prévoit une gamme d'activités forestières en vue de sécuriser le massif forestier de SI-KOP par le classement d'une moitié de ce massif et la promotion des forêts communautaires. De l'autre, il vise une amélioration des revenus (agriculture et tourisme) afin de diminuer la pression humaine sur la forêt en jouant un rôle de facilitateur au développement. Il demeure cependant que les deux types de forêts mentionnés ci-dessus sont issus d'une législation forestière d'apparition récente au Cameroun et n'ont pas fait encore l'objet d'application sur le terrain. Le projet en constituera donc une expérience avec des risques liés à l'adaptation de la population, des communes, de l'administration et de l'équipe de projet qui vont se retrouver dans des rôles non joués auparavant. Cette situation va requérir une collaboration franche et efficace pour en assurer le succès.

Il convient par ailleurs de noter le rôle très important dévolu à l'organisation paysanne mise en place qui intervient elle aussi dans une période de balbutiement de la réforme du mouvement coopératif et associatif entreprise depuis peu au Cameroun, mais sur laquelle reposeront dans le projet: l'amélioration de la production agricole, l'augmentation des revenus à en attendre, la stratégie globale d'intervention et la pérennisation des actions

agricoles et agroforestières. Le succès de la sécurisation durable de la forêt de SI-KOP, finalité majeure du projet, et celle du projet dépendront en bonne partie de la viabilité de cette organisation et de sa crédibilisation auprès des organismes spécialisés d'appui. Un test important en sera la contribution financière effective prévue au budget de projet de la part de cette organisation (> \$US 50'000.--!).

4 PRODUITS

4.1 OBJECTIF SPECIFIQUE 1 (DEVELOPPEMENT FORESTIER)

Dans la partie de la forêt de SI-KOP réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt.

Produit 1

Une surface d'environ 25'000 ha de la forêt de SI-KOP est classée comme forêt communale comprenant des forêts de productions, des forêts de protection intégrale et des réserves de cueillette.

Produit 2

L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération de la forêt communale est assurée (forêt de production, forêt de protection et réserve de cueillette communale).

Produit 3

Une ou plusieurs forêts communautaires d'une surface maximale de 5'000 ha sont installées et gérées selon un(des) plan(s) simple(s) de gestion approuvé(s) par les autorités compétentes.

Produit 4

Toutes les personnes impliquées dans l'aménagement de la forêt communale et la forêt communautaire disposent des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en application du plan d'aménagement, du plan d'opération et du plan simple de gestion.

4.2 OBJECTIF SPECIFIQUE 2 (DEVELOPPEMENT AGRICOLE)

Les revenus agricoles et agroforestiers d'une population organisée ont augmenté en garantissant une utilisation durable des sols propres et réservés à l'agriculture et à l'agroforesterie.

Produit 5

Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie considérant la conservation des sols sont adoptées par les paysans de SI-KOP.

Produit 6

Les pertes après récolte sont réduites tandis que les productions agricoles et agroforestière sont augmentées et efficacement commercialisées.

Produit 7

Les responsabilités des femmes et la participation des jeunes au développement agricole sont renforcées.

4.3 Objectif spécifique (Développement touristique)

Les valeurs touristiques de SI-KOP sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique générés.

Produit 8

Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures touristiques sont créées et des structures locales de gestion touristique sont opérationnelles.

Produit 9

Une série d'activités touristiques est initiée et promue.

5 ACTIVITES ET APPORTS

5.1 DEVELOPEMENT FORESTIER

NO.	RESUME NARRATIF	TYPES D'APPORT	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	TOTAUX
RA 1	Une surface de 25000 ha de la forêt est classée comme forêt communale comprenant des forêts de productions, des forêts de protection intégrale et des réserves de cueillette						
A11	Constitution du dossier de classement et installation du comité de suivi		4 x 1j 12m	4 x 1j 12m	4 x 2j 12m	4 x 1j 6m	16 j 42m
A12	Concentration du dossier de classement avec tous les partenaires concernés	- Comité de suivi - IEF, Chef de volet - cf. A11	12m	12m	12m	6m	42m
A13	Introduction et suivi du dossier de classement	- TSEF (No. 1) - 1 moto pour le TSEF cf. A11	12m	12m	12m	6m	42m
A14	Signature et publication de l'acte de classement	cf. A11					
RA 2	L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération de la forêt communale est assurée (forêt de production, forêt de protection et réserve de cueillette communale).						
A21	Installation des infrastructures de gestion au sein du projet						
		- 1 Coordinateur de projet - 1 Secrétaire/chef de bureau - 1 Secrétaire-comptable - 1 Chauffeur - 1 Veilleur - 1 Conseiller Technique Principal - 1 Véhicule 4x4 p. volet forêt - 1 Véhicule 4x4 p. Coordination - 1 Groupe électrogène - 1 Equipement informatique - 1 Photocopieuse - Local pour base opérationnelle - Fournit. de bureau / Petit Matériel - 1 TSEF (No.1) - 1 Moto pour le TSEF - 1500.- / ha (sous-traitance)	12m 12m 12m 12m 12m 12m 1m pm	12m 12m 12m 12m 12m 12m 1m	12m 12m 12m 12m 12m 12m 1m	6m 6m 6m 6m 6m 6m 1m	42m 42m 42m 42m 42m 42m 4m pm
A22	Réalisation des inventaires d'exploitation dans 3 assiettes de coupe à 750 ha/an						
			pm	pm	pm	pm	pm

A23	Réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation dans 2 assiettes de coupe, soit une AC de 750 ha par an (comptage des arbres, marquage des porte-graines, déliantage, etc.)	- 1 IEF (sylviculteur) - 1 ATEF (No. 1) - 2 Prospecteurs - 10 MO par an à 200 j	12m 12m 2x7m 2800j	12m 12m 2x3m 1200j	6m 6m	30m 30m 20m 4'000 j
A24	Appui à l'exploitation de la forêt communale dans 2 assiettes de coupe (sélection exploitant, mise à disposition scies mobiles)	- IEF (Chef de volet) - 1 Exploitant (sous-traitant) - 2 Scies mobiles - Outillage	pm			pm
A25	Suivi de l'exploitation dans 2 assiettes de coupe	- 1 TSEF (N° 2) - Comité de suivi (p.m.)	1m pm	5m pm		6m pm
A26	Réalisation de l'inventaire de recollement dans 2 assiettes de coupe	- 1 TSEF (No.1) - 2 Prospecteurs - 5 MO par an à 200 j		pm 2x6m 2000j		pm 12m 2'000j
A27	Réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans 1 assiette de coupe	- 1 IEF (sylviculteur) - 1 ATEF (No. 1) - 2 Prospecteurs - 5 MO par an à 200j		pm pm 2x5m 1000j		pm pm 10m 1000j
A28	Surveillance et contrôle des prélèvements dans la réserve de cueillette	- IEF (chef de volet) - 1 Consultant (rés. cueillette) - 3 contrôleurs	pm 2s 36m	pm 2s 36m	1m	pm 2,5m 90m
A29	Appui aux deux postes forestiers à Ngambe et Ndom	- Coordonnateur du Projet - 2 Motos - Frais de formation - Petit matériel et Fr. de bureau	12m	12m	6m	36m
RA 3	Une ou plusieurs forêts communales d'une surface maximale de 5000 ha sont installées et gérées selon un (des) plan(s) simple(s) de gestion approuvé(s) par les autorités compétentes					
A31	Information et animation des populations de SI-KOP en vue d'installer leurs forêts communales	- 1 TSEF (No. 3, formateur) - 1 ATEF (No. 2) - 1 Moto pour le TSEF - Supports didactiques - cf. A31	6m 6m	12m 12m	6m 6m	36m 36m
A32	Formation des intéressés et appui à l'installation des forêts communales					
A33	Participation au réseau "Foresterie communautaire au Cameroun"	- cf. A31				

RA 4	Toutes les personnes impliquées dans l'aménagement de la forêt communale et la forêt communautaire disposent des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en application du plan d'aménagement, du plan d'opération et du plan simple de gestion									
A41	Production de plants forestiers, fruitiers, etc. (en collaboration avec le volet agricole)	- 1 TSEF (No. 4) - 4 MO par an à 200j - IRAD en sous-traitance - 1 Moto pour le TSEF - cf. A41	12m 800j 1m	12m 800j 1m	12m 800j 1m	12m 800j 1m	6m 400j 2s	42 m 2 800j 3,5m		
A42	Mise au point des techniques de multiplication générative et végétative d'essences fruitières et médicinales (5 espèces max.)									
A43	Mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer la productivité des forêts									
A44	Information et formation des populations intéressées sur les acquis de la recherche, la gestion de la réserve de cueillette, etc.	- 30 jours de formation à 1 (év. 2j) par thème sur 4 ans pour 20 personnes par thèmes - 1 TSEF (formateur) - 1 ATEF (N°2) - Supports didactiques	pm pm	pm pm	pm pm	pm pm	pm pm	pm pm		

5.2 DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROFORESTIER

NO.	RESUME NARRATIF	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	TOTAUX
RA 5	Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie considérant la conservation des sols sont adoptées par les paysans de SI-KOP					
A51	Développer et mettre en oeuvre un programme de formation et de vulgarisation agricole et agroforestier pour formateurs et paysans (techniques de gestion de systèmes de cultures améliorées; multiplication du matériel végétal, p. ex. tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers)	12m 12m 24m 12m 2s	12m 12m 24m 12m 2s	12m 12m 24m 12m 1m	6m 6m 12m 6m .	42 m 42 m 84 m 42 m 2 m

A52	Mise en place des pépinières rurales, gérées par des GIC's, et à la production du matériel végétal (tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers) (en collaboration avec le volet forestier)	- 1 TA - Petit matériel	pm	pm	pm	pm	pm
A53	Initier un programme de recherche-développement sur la gestion des systèmes de cultures durables	- Expert international - 2 voyages d'études	1m	1m	2s	2s	3 m
RA 6	Les pertes après récolte sont réduites tandis que les productions agricoles et agroforestières sont augmentées et efficacement commercialisées						
A61	Formation des dirigeants des GIC	- ONG sous-traitante	2s	1s	1s	1 m	
A62	Mise en place d'une Union de GIC ainsi qu' à la formation du personnel de l'Union des GIC (= UGIC)	- ONG sous-traitante - 1 Directeur - 2 agents (bureau, comptabilité) - 2 agents de liaison (magasins) - 4 MO par an à 200 j - Matériel de bureau - Petit matériel	pm 6m 6m 12m 400j	pm 12m 24m 24m 600j	pm (12m) (24m) (24m) (800j)	pm (6m) (12m) (12m) (400j)	pm (36 m) (66 m) (72m) (2'200j)
A63	Construction des hangars de collecte	- Une entreprise de construction	2m				2m
A64	Mise en place des infrastructures de l'UGIC, à l'acquisition du matériel de transport de marchandises et de transformation pour les produits agricoles (p.ex.: moulins à maïs et à manioc, presse à huile de palme).	- 2 Chauffeurs-mécaniciens - 1 Veilleur - 1 Mécanicien (outillage, moulins) - 1 Camion à 70% env. - 1 véhicule tout terrain 70% env. - ONG sous-traitante	6m 6m 6m	12m 12m 12m	(12m) (12m) (12m)	(6m) (6m) (6m)	(36m) (36m) (36m)
A65	Organisation du circuit de commercialisation (vente de produits agricoles et agroforestiers, achats d'intrants)		1s	1s			2s
A66	Formation des paysans intéressés en technologie de transformation de produits agricoles (démonstrations!)	- ONG sous-traitante			1s	1s	2s
RA 7	Les responsabilités des femmes et la participation des jeunes au développement agricole sont renforcées.						
A71	Sélection concertée des besoins particuliers en formation (p.ex.: petit élevage, maraichage, apiculture)						
A72	Organisation des séances de formations identifiées	- BE national (de femmes)	pm	pm	pm	pm	pm
A73	Acquisition du matériel et équipements nécessaires	- BE national (de femmes) - Petit matériel	3s	3s	2s	2s	2,5m

5.3 DEVELOPEMENT TOURISTIQUE

NO.	RESUME NARRATIF	TYPES D'APPORT	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	TOTAUX
RA 8	Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures touristiques sont créées et des structures locales de gestion touristique sont opérationnelles.						
A81	Création d'un groupement d'initiatives du tourisme (= GIT)	- Spécialiste en développement touristique - responsable du volet - 1 Véhicule tout terrain	6m	12m	12m	6m	36 m
A82	Formation spécialisée du personnel GIT	- Bourse(s) de formation - 1 Voyage d'étude	1m	1m			2m
A83	Création des infrastructures de gestion touristique	- 1 Gérant du gîte touristique - 1 Veilleur - 2 Guides touristiques - 1 Moto pour le gérant - 2 Guides touristiques - Forfait pour aménagement sites	6m 6m 6m	12m 12m 18m	(12m) (12m) (24m)	(6m) (6m) (12m)	(36m) (36m) (60m)
A84	Aménagement des sites touristiques (p. ex.: ascension du Mont Nkohom, artisanat local, découverte réserve cueillette)						
RA 9	Une série d'activités touristiques est initiée et promue.						
A91	Promotion des atouts touristiques sur le plan régional et national (et international)						
A92	Appui à l'organisation d'événements attirant l'attention du public local, régional et national sur les beautés touristiques de la région SI-KOP (p.ex. course-ascension Mont Nkohom)	- BE national spécialisé en production de matériel de promotion touristique (vidéo, publicités, affiches, etc.) - Matériel divers - Petit matériel	1 hm	1,25 hm	2hm	2.hm	6,25hm

6 Fiches de Cadre logique

6.1 DEVELOPEMENT FORESTIER

RESUME NARRATIF	INDICATEURS VERIFIABLES OBJECTIVEMENT	MOYENS DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>Objectif général: Développement durable de la région et aménagement durable de la forêt dense tropicale de SI-KOP avec la participation de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un seuil de revenus de la population plus élevé provenant des activités forestières, agricoles et touristiques Des emplois hors agriculture plus nombreux Des présences touristiques mesurables (nuits, participants aux événements) etc. (cf arbre à objectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> Enquêtes organisées par le projet Statistiques nationales et régionales Evaluations diverses organisées par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> Que les politiques gouvernementales de décentralisation et de déconcentration de l'administration progressent dans les délais prévus Que la desserte de la région soit assurée pendant toute l'année Que le retour dans la région des jeunes devienne une réalité Que le cadre général propice au développement touristique au Cameroun s'améliore rapidement
<p>Objectif spécifique 1: Dans la partie de la forêt de SI-KOP réservée à la forêt communale et aux forêts communautaires, les travaux d'aménagement, d'exploitation et de conservation garantissent une utilisation durable de la forêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une forêt communale d'environ 25'000 ha classée Les travaux d'exploitation sur 2 assiettes de coupe exécutées Une ou plusieurs forêts communautaires installées selon les procédures en vigueur Les connaissances en matière de multiplication des espèces précieuses et les méthodes sylvicoles appropriées à la forêt de SI-KOP connues 	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté de classement publié Rapports d'exploitation Deux plans simples de gestion élaborés(s) et approuvés(s) Rapports divers et publications 	<ul style="list-style-type: none"> Que l'acte de classement de la forêt communale intervienne au moment prévu au plus tard (fin 1999) Que les communes en tant que entités décentralisées engagent leur rôle à jouer Que la conception nationale de la forêt communautaire actuellement en vigueur intéresse assez de personnes à SI-KOP à installer une ou plusieurs forêts communautaires
<p>RA 1: Une surface de 25'000 ha de la forêt est classée comme forêt communale comprenant des forêts de productions, des forêts de protection intégrale et des réserves de cueillette</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un comité de suivi et de surveillance est en place Limites de la forêt communale connues et matérialisées Les acteurs principaux connaissent leurs droits et obligations quant à la forêt communale 	<ul style="list-style-type: none"> Acte de classement Plan d'aménagement approuvé (y compris le règlement de cueillette) Procès-verbaux des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> Que toutes les données nécessaires au dossier de classement soient disponibles au moment opportun Que l'acte de classement de la forêt communale trouve l'intérêt des autorités compétentes et de la population

A11: Constitution du dossier de classement et installation du comité de suivi	- Comité de suivi - IEF, chef du volet forestier	- Dossier de classement	• Les tâches du comité de suivi pourraient être assumées par un comité consultatif modifié.
A12: Concertation du dossier de classement avec tous les partenaires concernés	- Comité de suivi (p.m.) - IEF (p.m.); TSEF (No. 1) - 1 Moto pour le TSEF (No. 1) - cf. A11	• Procès-verbaux des réunions diverses • Procès-verbaux des réunions diverses • Décisions écrites de l'administration compétente • Correspondance écrite	
A13: Introduction et suivi du dossier de classement	- cf. A11	• Anété de classement	
A14: Signature et publication de l'acte de classement (Célébration!)	- cf. A11	• Rapports de projet	• Que le classement de la forêt communale intervienne fin 1999 (mi-an 2 de projet) au plus tard
RA 2: L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération de la forêt communale est assurée (forêt de production, forêt de protection et réserve de cueillette communale).	- Une unité de gestion forestière en place - Un exploitant sélectionné		
A21: Installation des infrastructures de gestion au sein du projet	- 1 Unité de gestion de projet - Une base opérationnelle - Equipement informatique - Fourniture de bureau - Autre équipement de travail - Moyens de locomotion - 1 TSEF (No. 1) - 1 Moto - Entreprise sous-traitante	• Base opérationnelle • Equipement de travail	
A22: Réalisation des inventaires d'exploitation dans 3 assiettes de coupe à 750 ha/an	- 1 IEF (Sylviculteur) - 1 ATEF (No. 1) - 2 Prospecteurs - MO	• PV • Rapports de travail	• Cette activité est sous-traitée (avec l'ONADEF)
A23: Réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation dans 2 assiettes de coupe, soit une AC de 750 ha par an (comptage des arbres, marquage des porte-graines, déliantage, etc.)	- IEF (Chef de volet) (p.m.) - 2 Scies mobiles - Outillage	• Procès-verbaux de réunions • Rapports de travail	
A 24: Appui à l'exploitation de la forêt communale dans 2 assiettes de coupe (sélection exploitant, mise à disposition scies mobiles)	- 1 TSEF (N°2) - Comité de suivi (p.m.)	• Appel d'offres • Contrat(s)	
A25: Suivi de l'exploitation dans 2 assiettes de coupe		• PV de réunions; décomptes, etc.	

<p>A26: Réalisation de l'inventaire de recollement dans 2 assiettes de coupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 TSEF (No. 1) - 2 Prospecteurs - MO 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de travail 	
<p>A27: Réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans 1 assiette de coupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 IEF (Sylviculteur) (p.m.); - 1 ATEF (No. 1) (p.m.); - 2 Prospecteurs (p.m.) - MO 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de travail 	
<p>A28: Surveillance et contrôle des prélèvements dans la réserve de cueillette</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 IEF (Chef de volet; p.m.) - 1 Consultant national - 3 contrôleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de travail 	
<p>A29: Appui aux deux postes forestiers de Ngambe et Ndom</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coordonnateur du Projet</i> - 2 Motos - Frais de formation - Petit matériel/Fournit de bureau 		
<p>RA 3: Une ou plusieurs forêts communautaires d'une surface maximale de 5000 ha sont installées et gérées selon un (des) plan(s) simple(s) de gestion approuvé(s) par les autorités compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nbr. d'entités légales formées • Nbr. de forêts communautaires installées 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réunions • Rapports divers • Publication du projet au CFN 	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'une partie suffisamment importante de la population de SI-KOP s'intéresse à l'aménagement d'une forêt communautaire
<p>A31: Information et animation des populations de SI-KOP en vue d'installer leurs forêts communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 TSEF (No. 3, formateur) - 1 ATEF (No. 2) - 1 Moto pour le TSEF (No. 3) - Supports didactiques - cf. A31 	<ul style="list-style-type: none"> • PV de réunions • Rapports de travail 	
<p>A32: Formation des intéressés et appui à l'installation des forêts communautaires</p>		<ul style="list-style-type: none"> • support didactiques • Rapports de travail 	
<p>A33: Participation au réseau "Forestrie communautaire au Cameroun"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - cf. A31 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission et communications écrites 	
<p>RA 4: Toutes les personnes impliquées dans l'aménagement de la forêt communale et la forêt communautaire disposent des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en application du plan d'aménagement, du plan d'opération et du plan simple de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 20'000 plants produits • Les paysans intéressés maintiennent la multiplication de 5 espèces fruitières ou médicinales dont la productivité est améliorée et leurs revenus augmentés • Les techniques sylvicoles les mieux appropriées aux forêts de SI-KOP sont maîtrisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Journal de pépinière • Protocoles d'essai; rapports de consultants; publications techniques et scientifiques • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • Que les rapports entre les différentes institutions soient suffisamment précisés

<p>A41: Production de planis forestiers, fruitiers, etc. (en collaboration avec le volet agricole)</p>	<p>- 1 TSEF (No. 4) - MO - IRAD - 1 Moto pour le TSEF (No. 4) - cf. A41</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Journal de pépinière • Rapports de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité sous-traitée avec IRAD
<p>A42: Mise au point des techniques de multiplication générative et végétative d'essences fruitières et médicinales (5 espèces max.)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre le projet et l'IRAD • Programmes annuels de collaboration (y compris le budget) • Protocole d'essai • Rapports du consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité est sous-traitée avec l'IRAD
<p>A43: Mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer la productivité des forêts</p>	<p>- cf. A41</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat entre le projet et l'IRAD • Programmes annuels de collaboration (y compris le budget) • Protocole d'essai • Rapports du consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité est sous-traitée avec l'IRAD
<p>A44: Information et formation des populations intéressées sur les acquis de la recherche, la gestion de la réserve de cueillette, etc.</p>	<p>- 30 jours de formation à 1 (év. 2) par thème sur 4 ans pour 20 personnes par thème - TSEF-formateur (p.m.) - ATEF (N°2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supports didactiques • Rapports du formateur 	<ul style="list-style-type: none"> •

6.2 DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROFORESTIER

RESUME NARRATIF	INDICATEURS VERIFIABLES OBJECTIVEMENT	MOYENS DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>Objectif spécifique 2: Les revenus agricoles et agroforestiers d'une population organisée ont augmenté en grantissant une utilisation durable des sols propres et réservés à l'agriculture et à l'agroforesterie</p> <p>RA 5: Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie considérant la conservation des sols sont adoptées par les paysans de SI-KOP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 30% des chefs d'exploitations ont adopté soit des techniques améliorées d'agric. ou d'agroforesterie soit des techniques améliorées de multiplication de plants de cultures vivrières • Des circuits commerciaux installés et une UGIC opérationnelle avec un capital et un fonds de roulement propre est en place; les crédits/Fonds de roulement vis-à-vis du projet sont remboursés • 20 % de femmes et jeunes ont sous leur responsabilité la gestion des équipements ou des exploitations d'acquisition nouvelle • 80% des paysans connaissent et 30% ont adopté des techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie • 80% des paysans maîtrisent les méthodes de multiplication de 3 plantes améliorées • 10 pépinières rurales sont en place • Sur 5 lieux, des activités de recherche-développement sont en cours et elles ont produit les premières améliorations dans la gestion des systems de cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi-évaluation du projet • Acte de fondation de l'UGIC • Rapports financiers de l'UGIC et du projet • Rapports de suivi et d'évaluation du projet • Programme, cours et manuels de formation • Rapports de projet • Conventions avec les paysans; Protocoles d'essai 	<ul style="list-style-type: none"> • Que le réseau routier soit utilisable pendant toute l'année • Que les "ressortissants-sympathisants" de SI-KOP vivant à l'extérieur soutiennent activement leurs parents à SI-KOP

<p>A51: Développer et mettre en oeuvre un programme de formation et de vulgarisation agricole et agroforestier pour formateurs et paysans (techniques de gestion de systèmes de cultures améliorés; multiplication du matériel végétal, p. ex. tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Ing. agronome chef de volet - 1 Ing. agr. spécialisé en éducation des adultes - 2 Techniciens agricoles - 1 Chauffeur-mécanicien - Convention avec l'IRAD - 1 Véhicule 4x4 (Volet agricole) - Supports didactiques - Petit matériel 		<ul style="list-style-type: none"> • Activité sous-traitée avec l'IRAD
<p>A52: mise en place des pépinières rurales, gérées par des GIC's, et à la production du matériel végétal (tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers) (en collaboration avec le volet forestier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 TA (p.m.) - Petit matériel 		
<p>A53: Initier un programme de recherche-développement sur la gestion des systèmes de cultures durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Expert international - 2 Voyages d'études 	<ul style="list-style-type: none"> • Spécialisé en recherche-développement (Farming Systems Research) 	
<p>RA 6: Les pertes après récolte sont réduites tandis que les productions agricoles et agroforestières sont augmentées et efficacement commercialisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les dirigeants de 30 GIC maîtrisent la gestion de leur groupement • Les circuits de commercialisation avec l'extéreur sont en place • Une UGIC opérationnelle avec un capital et un fonds de roulement propre est en place; les crédits/Fonds de roulement vis-à-vis du projet sont remboursés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des GIC's et rapports de suivi-évaluation de projet • Comptabilités et rapports financiers de l'UGIC et du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Que la personnalité juridique de l'UGIC soit reconnue rapidement et respectée par les créditeurs locaux et régionaux
<p>A61: Formation des dirigeants des GIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ONG sous-traitante 		
<p>A62: mise en place d'une Union de GIC ainsi qu'à la formation du personnel de l'Union des GIC (= UGIC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ONG sous-traitante - 1 Directeur - 2 Agents de bureau - 2 Agents de liaison - MO - Fournit de bureau/Petit matériel - Une entreprise de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel de UGIC est pris en charge par le projet à partir de l'an 1 et 2 à 100 %, à l'an 3 à 50 % et à l'an 4 à 25 % • Activité soustraite 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée par l'UGIC • Avec contribution de l'UGIC à partir de la 3ème année
<p>A63: construction des hangars de collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une entreprise de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité soustraite 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée par l'UGIC • Avec contribution de l'UGIC

<p>A64: mise en place des infrastructures de l'UGIC, à l'acquisition du matériel de transport de marchandises et de transformation pour les produits agricoles (p.ex.: moulins à maïs et à manioc, presse à huile de palme). A65: organisation du circuit de commercialisation (vente de produits agricoles et agroforestiers, achats d'intrants)</p>	<p>- 2 Chauffeurs-mécaniciens - 1 Veilleur - 1 Mécanicien outillage - 1 Camion à 70% - ONG sous-traitante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée par l'UGIC • Avec contribution de l'UGIC
<p>A66: formation des paysans intéressés en technologie de transformation de produits agricoles (démonstrations!)</p>	<p>- ONG sous-traitante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée par l'UGIC • Avec contribution de l'UGIC à partir de la 3ème année
<p>RA 7: Les responsabilités des femmes et la participation des jeunes au développement agricole sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % de femmes et de jeunes sont informées et 30% de femmes et jeunes sont formés aux activités nouvelles • 20 % de femmes et jeunes ont sous leur responsabilité la gestion des équipements ou des exploitations d'acquisition nouvelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi-évaluation du projet; rapports du BE; supports de cours, etc. • Rapports de suivi-évaluation du projet; les installations physiques
<p>A71: Sélection concertée des besoins particuliers en formation (p.ex.: petit élevage, maraichage, apiculture)</p>	<p>- BE national (de femmes)</p>	
<p>A72: Organisation des séances de formations identifiées</p>	<p>- BE national (de femmes)</p>	
<p>A73: acquisition du matériel et équipements nécessaires</p>	<p>- Petit matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité réalisée par l'UGIC

6.3 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

RESUME NARRATIF	INDICATEURS VERIFIABLES OBJECTIVEMENT	MOYENS DE VERIFICATION	CONDITIONS CRITIQUES
<p>Objectif spécifique 3: Les valeurs touristiques de SI-KOP sont connues par un large public et les revenus des communautés locales provenant du développement touristique générés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une logistique touristique gérée localement est en place • Les touristes arrivent régulièrement à partir de la 3e année 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports divers de projet et du GIT • Plans et cartes des sites • Guides touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'un public national (et international) suffisamment important trouve le chemin jusqu'à SI-KOP

<p>RA 8: Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures touristiques sont créées et des structures locales de gestion touristique sont opérationnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 à 5 sites touristiques aménagés • Un groupement d'initiatives touristiques (GIT) formé et équipé en place 	<ul style="list-style-type: none"> • Installations physiques • Actes de fondations; rapports et publications du GIT; rapports de suivi-évaluation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Que le GIT parviendra à faire entendre sa voix sur le plan régional et national
<p>A81: Création d'un groupement d'initiatives du tourisme (= GIT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste en développement touristique - responsable du volet - 1 Véhicule 4x4 		
<p>A82: Formation spécialisée du personnel GIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bourse de formation - 1 Voyage d'études 		
<p>A83: Création des infrastructures de gestion touristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Gérant du gîte touristique - 1 Veilleur - 2 Guides touristiques - 1 Moto pour le gérant - Matériel divers 		
<p>A84: Aménagement des sites touristiques (p. ex.: ascension du Mont Nkohom, artisanat local, découverte réserve cueillette)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Guides touristiques (p.m.) - Forfait pour aménagement sites 		
<p>RA9: Une série d'activités touristiques est initiée et promue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne d'information par année à partir de la 2e année effectuée • 1 à 2 événements touristique(s) par an organisé(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports à l'information: publicités / vidéos, etc. • des articles dans les quotidiens et aux revues 	
<p>A91: Promotion des atouts touristiques sur le plan régional et national (et international)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BE national spécialisé en production de matériel de promotion touristique (vidéo, publicités, affiches, etc.) - Matériel divers - Petit matériel 		
<p>A92: Organisation d'événements attirant l'attention du public local, régional et national sur les beautés touristiques de la région SI-KOP (p.ex. course-ascension Mont Nkohom)</p>			

7 PLAN DE TRAVAIL

7.1 DEVELOPEMENT FORESTIER

NO.	RESUME NARRATIF	RESPONSABLE / COLLABORATION	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
RA 1	Une surface de 25'000 ha de la forêt est classée comme forêt communale comprenant des forêts de productions, des forêts de protection intégrale et des réserves de cueillette					
A11	Constitution du dossier de classement et installation du comité de suivi	<u>Chef du volet forestier</u> , Comité de suivi, Administrations nationales, régionales et locales	00			
A12	Concertation du dossier de classement avec tous les partenaires concernés	cf. A11 avec TSEF N°1	00			
A13	Introduction et suivi du dossier de classement	cf. A11	00000			
A14	Signature et publication de l'acte de classement (Célébration!)	cf. A11	000			
RA 2	L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération de la forêt communale est assurée (forêt de production, forêt de protection et réserve de cueillette communale)					
A21	Install. des infrastructures de gestion au sein du projet	<u>Coordinateur du projet</u> autorités et populations de SI-KOP	000			
A22	Réalisation des inventaires d'exploitation dans 3 assiettes de coupe à 750 ha/an	<u>TSEF N°1</u> Entreprise; Comité de suivi		000 000		000
A23	Réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation dans 3 assiettes de coupe, soit une AC de 750 ha par an (comptage des arbres, marquage des porte-graines, déliantage, etc.)	<u>Sylviculteurs</u> , <u>ATEF N°1</u> prospecteurs, MO		00000 00	000	
A24	Appui à l'exploitation de la forêt communale dans 2 assiettes de coupe (sélection exploitant, mise à disposition scies mobiles)	<u>IEF</u> (Chef de volet) Communes, Exploitant		000	000	

A25	Suivi de l'exploitation dans 2 assiettes de coupe	Comité de suivi, <u>I TSEF N°2</u>		0	00	000	
A26	Réalisation de l'inventaire de recellement dans 2 AC	<u>TSEF N°1</u> prospecteurs			000	000	
A27	Réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans 1 assiette de coupe	Sylviculteur, <u>A TEF N°1</u>					
A28	Surveillance et contrôle des prélèvements dans la réserve de cueillette	Comité de suivi Chef du volet forestier, Consultant, 3 contrôleurs, communes, comité de suivi		000000000000		000000000000	000000
A29:	Appui au deux postes forestiers de Ngambe et Ndom	<u>Coordonnateur du Profet</u> , administrations forestières, communes	000000	000000000000		000000000000	000000
RA 3	Une ou plusieurs forêts communautaires d'une surface maximale de 5000 ha sont installées et gérées selon un (des) plan(s) simple(s) de gestion approuvé(s) par les autorités compétentes						
A31	Information et animation des populations de SI-KOP en vue d'installer leurs forêts communautaires	<u>TSEF N°3, ATEF N°2,</u> populations concernées cf A31	00000000	0000000	000000000	000000000	000000
A32	Formation des intéressés et appui à l'installation des forêts communautaires			0000000	000000000	000000000	000000
A33	Participation au réseau "Foresterie communautaire au Cameroun"	cf A31		0		000000000	000000
RA 4	Toutes les personnes impliquées dans l'aménagement de la forêt communale et la forêt communautaire disposent des connaissances techniques et scientifiques nécessaires à la mise en application du plan d'aménagement, du plan d'opération et du plan simple de gestion						
A41	Production de plants forestiers, fruitiers, etc. (en collaboration avec le volet agricole)	<u>I TSEF N° 4. MO</u>	0000000000000000	000000000000		000000000000	000000
A42	Mise au point des techniques de multiplication générative et végétative d'essences fruitières et médicinales (5 espèces max.)	<u>TSEF N°4,</u> partenaire à la recherche	000000000000	000000000000		000000000000	000000
A43	Mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer la productivité des forêts	cf A42	0000000000	000000000		000000000000	000000
A44	Information et formation des populations intéressées sur les acquis de la recherche, la gestion de la réserve de cueillette, etc.	<u>TSEF N°3, ATEF (N°2),</u> partenaire à la recherche, populations et comité de suivi	0	0	0000000000	000000000000	000000000000

7.2 DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROFORESTIER

NO.	RESUME NARRATIF	RESPONSABLE / COLLABORATION	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4
RA 5	Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie considérant la conservation des sols sont adoptées par les paysans de SI-KOP					
A51	Développer et mettre en oeuvre un programme de formation et de vulgarisation agricole et agroforestier pour formateurs et paysans (techniques de gestion de systèmes de cultures améliorés; multiplication du matériel végétal, p.ex. tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers)	Chef du volet agricole, IA formateur, personnel du volet	00000000000000	000000000000	0000000000	000000
A52	mise en place des pépinières rurales, gérées par des GIC's, et à la production du matériel végétal (tubercules, palmier à huile, espèces d'arbres fruitiers) (en collaboration avec le volet forestier)	TA, GIC et paysans intéressés	00000000000000	000000000000	0000000000	000000
A53	Initier un programme de recherche-développement sur la gestion des systèmes de cultures durables	Expert international, paysans intéressés	00000000000000	000000000000	0000000000	000000
RA 6	Les pertes après récolte sont réduites tandis que les productions agricoles et agroforestières sont augmentées et efficacement commercialisées					
A61	Formation des dirigeants des GIC	Chef de volet, IA formateur, TA, GIC, ONG formatrice	00	00	00	
A62	mise en place d'une Union de GIC ainsi qu' à la formation du personnel de l'Union des GIC (= UGIC)	Chef de volet, UGIC	000000	000000000000	00000000	000
A63	construction des hangars de collecte	Chef de volet, UGIC, entreprise	0000			
A64	mise en place des infrastructures de l'UGIC, à l'acquisition du matériel de transport de marchandises et de transformation pour les produits agricoles (p. ex.: moulins à maïs et à manioc, presse à huile de palme).	Chef de volet, UGIC	00000000	000000000000	00000000	000
A65	organisation du circuit de commercialisation (vente de produits agricoles et agroforestiers, achats d'intrants)	Chef de volet, UGIC, ONG formatrice	00000000	00000000	00000000	

8 MONTAGE INSTITUTIONNEL POUR L'EXECUTION ET LES OPERATIONS

8.1 DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'OIBT relatives à la gestion des projets, l'ONADEF sera chargé de l'exécution de la présente proposition. En Accord avec l'OIBT, il choisira le Conseiller Technique Principal, les consultants nationaux, et établira les accords relatifs aux travaux de sous-traitances.

L'ONADEF assurera l'exécution du projet à travers une direction du projet, mise en place à cet effet. Cette direction du projet sera placée sous la supervision d'un Comité Directeur, lequel aura la responsabilité d'examiner les rapports de programmes d'activités ainsi que les rapports et budgets y relatifs.

De même qu'à la phase de planification, la mise en place d'un Comité Consultatif est indiqué, car les paysans (ou plutôt leurs représentants), considérés comme partenaires actifs et intégrés de ce fait dans les différentes structures de gestion des projets, devront se concerter avec la direction du projet dans le cadre des différentes sessions dudit comité.

Aussi, conformément à la proposition d'organigramme du projet en annexe, la direction du projet installée à NGAMBE ou à NDOM compte tenu de l'enclavement de la région, sera composée de trois volets principaux:

Volet "Développement Forestier"

Ce volet veillera à la supervision des travaux de trois sections respectivement en charge de l'aménagement forestier, l'exploitation forestière et gestion de la réserve de cueillette, de la promotion de la foresterie communautaire et de la recherche et formation.

Les partenaires principaux de ce volet seront les communes de NGAMBE, de NDOM et de NYANON. A cet effet, un **Comité de suivi "Aménagement de la Forêt Communale de SI-KOP"** - composé des représentants des trois communes, des autorités régionales et nationales et du projet - sera constitué pour suivre les travaux de classement et d'aménagement de la forêt communale. Pour faciliter le passage de la première à la deuxième phase, le comité consultatif peut assumer cette responsabilité.

Par ailleurs, la section en charge de l'aménagement forestier, l'exploitation forestière et gestion de la réserve de cueillette disposera d'une base opérationnelle dans la zone de SIKOP, afin d'assurer une exécution permanente et régulière des travaux forestiers.

Volet "Développement Agricole et Agroforestier"

Ce volet devra assurer la conduite des travaux agricoles à travers deux principales sections; la section recherche-développement, et la section d'accompagnement institutionnel.

La vocation première de ce département sera principalement l'appui conseil.

De ce fait, ses partenaires seront les unions des GIC constituées dans la région.

Le volet "Développement Touristique"

Ce volet aura également le rôle d'appui conseil. Raison pour laquelle il aura pour partenaire principal un groupement d'initiatives du tourisme.

Le projet est dirigé par ***un coordonnateur national***. Une unité de gestion et une unité de suivi et d'évaluation lui sont rattachées. ***Un Conseiller Technique Principal*** l'assiste périodiquement. Ses interventions se concentreront au niveau de l'unité de suivi et d'évaluation principalement.

8.2 FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN FUTURS

Le fonctionnement du projet sera déterminé par le principe d'appui des communautés locales de la région de SIKOP aux multiples initiatives devant garantir leur prise en main des activités et le développement durable de leur région.

La gestion des forêts communales sera assurée par les trois communes à l'aide du comité de suivi installé et rendu opérationnel pendant la deuxième phase du projet. Autrement dit, dans cette 2ème phase de projet, il s'agira de promouvoir une responsabilisation progressive des trois communes quant aux activités forestières d'aménagement et d'exploitation de leur forêt.

Pour ce qui est du volet agricole, l'accent sera mis sur l'appui institutionnel à l'Union des groupements d'initiatives communes (UGIC), en vue de permettre à cette organisation de sécuriser les circuits de productions agricoles et agroforestières, de transformation et de commercialisation au profit de la population de SI-KOP.

En ce qui concerne le volet touristique, l'appui d'un groupement d'initiative du tourisme permettra de garantir la gestion de la case de passage et la mise en valeur du potentiel touristique de la région SI-KOP.

8.3 PERSONNEL D'ENCADREMENT

Le personnel d'encadrement sera composé comme suit:

Unité de gestion du Projet

1 Coordonnateur national - Chef de projet (Ing E&F)

Volet Développement Forestier

- 1 Chef du volet (Ing E&F)
- 1 Sylviculteur (Ing E&F)
- 4 Techniciens Supérieurs des E&F
- 2 Agents techniques des E&F

Volet Promotion Agricole et Agroforestière

- 1 Chef du volet (Ing. agr.)
- 1 Formateur-Vulgarisateur (Ing. agr.)
- 2 Techniciens Agricoles

Volet "Développement Touristique"

- 1 Chef de volet (Spécialiste en développement touristique)

(NB: Pour les éléments de cahier de charges on veuille se référer en annexe 2)

9 OBLIGATIONS ET CONDITIONS PRELABLES

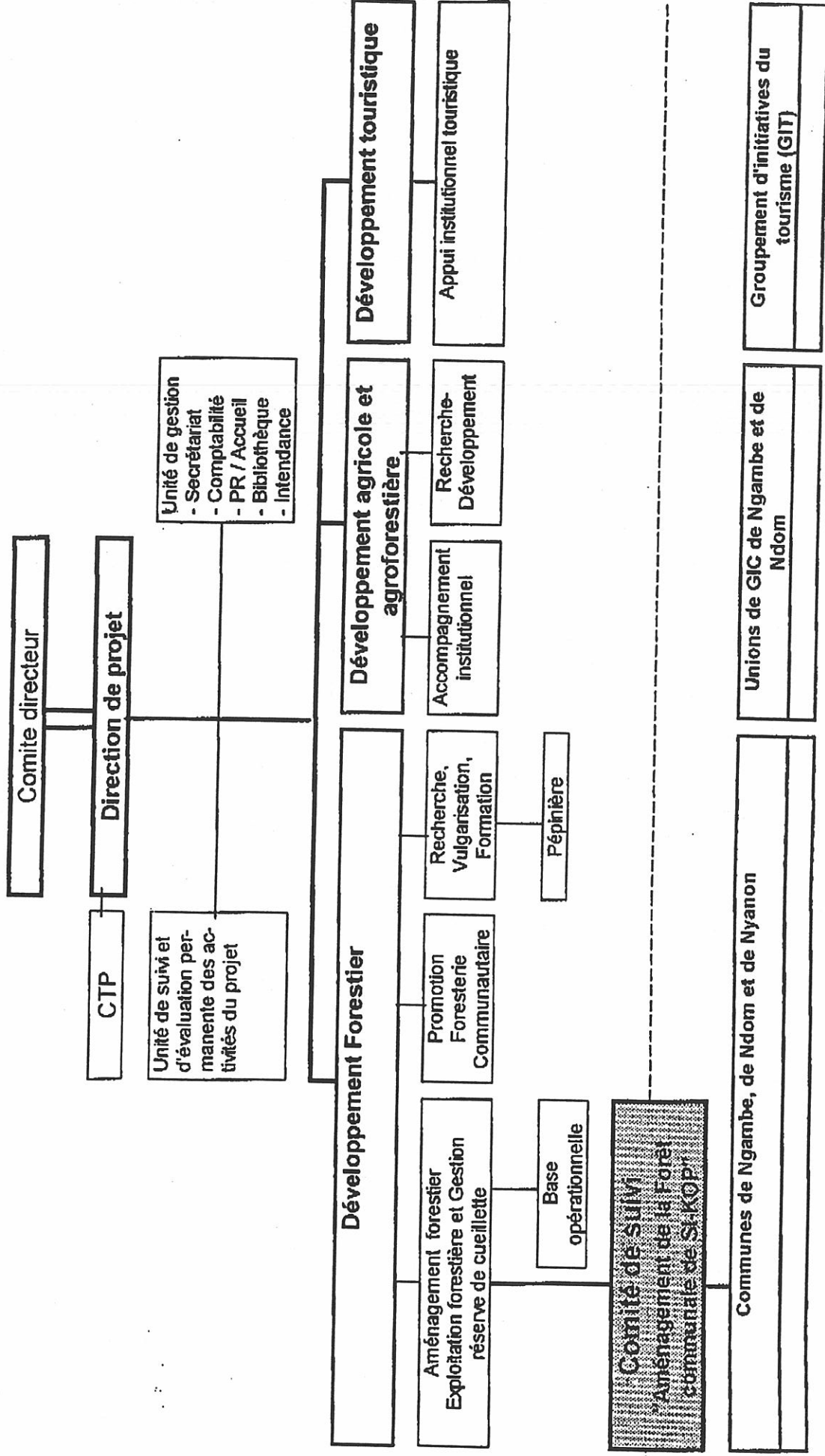
Le Gouvernement du Cameroun suivra les prescriptions énoncées dans le plan d'aménagement élaboré avec la participation des paysans de SIKOP. Il prendra de ce fait toutes les décisions administratives nécessaires pour assurer la bonne marche du projet. En particulier, le Gouvernement du Cameroun veillera sur l'avancement rapide du dossier de classement de la forêt communale de SI-KOP.

10 ACTIONS FUTURES EVENTUELLES

La philosophie du projet demeure de responsabiliser à long terme les communautés locales pour la réalisation des objectifs du projet.

Toutefois, une phase de prolongation est à prévoir dans l'éventualité qu'à l'achèvement du projet, des progrès importants ont été accomplis en direction de ces objectifs mais que des activités essentielles ne sont pas achevées. Ce qui pourra nécessiter un appui réduit demandant un financement supplémentaire.

Organigramme Projet SI-KOP



C SURVEILLANCE, EVALUATION ET RAPPORT

1 SURVEILLANCE

La surveillance du projet se passera à deux niveaux principalement:

Premièrement, c'est le *Comité directeur (CD)* conformément à l'organigramme établi et présenté au chapitre 8. Il se réunira une fois par an pour apprécier et examiner le progrès du projet. Il sera composé comme dans la précédente phase des représentants du Gouvernement du Cameroun, des délégués de l'OIBT au Japon et en Afrique, des autorités régionales et locales ainsi que des représentants des communautés locales de SI-KOP (cf. les P.V. des premières 3 réunions du Comité directeur qui ont eu lieu pendant la première phase du projet).

Deuxièmement, le *Comité consultatif (CC)* qui continue à fonctionner. Il est composé des représentants des entités légales et traditionnels de SI-KOP, des autorités régionales, de l'ONADEF et du projet. Il se réunira 2 à 4 fois par an pendant une ou deux journées. Le CC soumet ses recommandations au CD. A partir l'année prochaine, 2 représentants du CC feront partie du CD (cf. P.V de la 3ème réunion du CD au 11 novembre 1997)..

2 EVALUATION

Le projet sera soumis à différents types d'évaluation:

Le CD passera au moins une fois par an à une évaluation des activités du projet. Ses recommandations permettront à l'équipe de projet régulièrement de se conformer aux grandes lignes données à ce projet.

Le Comité consultatif passera 2 à 4 fois par an à une évaluation des activités du projet. Ici, le principal objectif est de garantir la bonne marche de l'exécution des activités dans l'intérêt de tous les concernés. Pour la deuxième phase, le CC aura une tâche particulière, celle d'assurer le suivi du classement et de l'aménagement de la forêt communale de SI-KOP.

Ensuite, en raison du nombre important de différents types d'approche de travail à expérimenter comme la vente du bois sur pied, l'exploitation et la transformation du bois avec l'appui des communes et du projet suivi par le Comité de suivi dans l'organigramme cité auparavant, par une approche de recherche-développement sur la gestion des systèmes de cultures agricoles et agroforestiers, etc. il a été jugé nécessaire d'installer une *Cellule de suivi-évaluation*. Son rôle sera de préparer et de tester les outils d'(auto-)évaluation à mettre à la disposition de chaque volet de projet et principaux partenaires.

Et enfin, une mission d'évaluation externe dont la composition sera déterminée par le Comité directeur sur proposition de la direction du projet, passera à une évaluation finale vers la fin du projet, c'est à dire au moment où tous les collaborateurs au projet seront encore disponible.

Le caractère expérimental du projet SI-KOP à la fois pour les populations, l'administration locale, régionale et nationale, les collaborateurs du projet et pour la communauté internationale intéressée, représentée par l'OIBT ainsi que la relative complexité des activités envisagées justifieront largement que l'équipe de projet mette un accent particulier sur l'évaluation permante des activités du projet.

3 RAPPORTS

3.1 Les rapports d'avancement du projet

La Direction du projet soumettra ses rapports semestriels à l'attention de l'OIBT par le biais de l'ONADEF. Ces rapports présenteront les progrès réalisés par résultat attendu et par activité conformément au modèle présenté au *Manuel de l'OIBT pour la formulation des projets* et les activités prévues pour le prochain semestre.

En outre, l'ONADEF présentera les rapports annuels au Gouvernement du Cameroun dont une copie sera envoyée à l'OIBT.

3.2 LE RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET

L'ONADEF produira un rapport final du projet dans les trois mois qui suivent son achèvement. Ce rapport sera complété par une évaluation finale réalisée par un comité constitué à cet effet, laquelle comportera en son sein les représentants du Gouvernement du Cameroun, de l'OIBT, de l'ONADEF et des communautés locales.

ONADEF/OIBT

Projet SI-KOP (Phase II)

D BUDJETS**1 BUDJET GLOBAL DU PROJET POUR LA PHASE II (EN US \$) ***
(Contributions de l'OIBT et du Cameroun (ONADEF et populations SI-KOP)) *)

Taux de change : FCFA 500.- = US \$ 1.—

ELEMENT BUDJET	TEXTE	ACTIV. N°	CAMEROUN		OIBT		GRANDS TRAVAUX
			S.Tot.	S.totaux	Totaux	S. Totaux	
10	<i>Cadres nationaux</i>						577.190
11	<i>Cadres du projet et consultants</i>			207.900			0
	<i>Coordinateur du projet (1,42m)</i>	21	63.000				
	<i>Chef du volet forestier (1,42m)</i>	11	31.500				
	<i>Ing. Forestier (Sylviculture) (1,30m)</i>	23	21.500				
	<i>Chef du volet agricole et af. (1,42)</i>	51	31.500				
	<i>Ing. Agr. (Pédagogie) (1,42m)</i>	51	29.400				
	<i>Chef du volet touristique (1,42)</i>	81	31.500				
12	<i>Personnel administratif</i>			16.800		0	
	<i>Secrétaire –Chef de bureau (1,42m)</i>	21	8.400				
	<i>Secrétaire –Comptable (1,42m)</i>	21	8.400				
13	<i>Consultant national</i>			0		10.000	
	<i>Réserve cueillette (2.5m)</i>	28				10.000	
14	<i>Autres effectifs</i>			201.590		56.900	
	<i>Techn. Sup. Forestier (1,42m)</i>	12, 22, 26	25.200				
	<i>Techn. Sup. Forestier (1,6m)</i>	25	3.600				
	<i>Techn. Sup. Forestier (1,36m)</i>	31	21.600				
	<i>Techn. Sup. Forestier (1,42m)</i>	41	25.200				
	<i>Agent technique forestier (1,30m)</i>	23	9.000				
	<i>Agent technique forestier (1,36m)</i>	31	10.800				
	<i>Techn. Agricole (2,84m)</i>	51	25.200				
	<i>Contrôleurs p. Réserve cueillette (3,90)</i>	28			13.500		
	<i>Prospecteurs (3,90m)</i>	23, 26, 27			4.200		
	<i>Chauffeurs (3,126m)</i>	21, 51, 81	17.640				
	<i>Veilleur (1,42m)</i>	21	1.200				
	<i>Main d'œuvre (9,800j)</i>	23, 26, 27, 41			39.200		
	<i>Personnel UGIC (contribution ONADEF)</i>	62, 64	27.520				

54	Fournitures de bureau	Toutes	13.400									
55	Communications (Tel. timbres. etc)	Toutes							11.800			
56	Carburant et lubrifiants	Toutes							58.000			
57	Frais d'assurance, de douanes taxes	Toutes	6.000						3.000			
58	Matériel de formation	Toutes							25.000			
60	Divers			16.600		16.600				38.000		54 600
61	Location base opérationnelle	21	7.000						0			
62	Comité de suivi Forêt communale	RA 1+2	9.600						0			
63	Appui au fonctionnement UGIC	62, 64							28.000			
64	Appui au fonctionnement GIT	83							10.000			
70	Frais de régie OIBT							0		52.757		52.757
71	Suivi et évaluation	21							19.000			
72	Frais administratives 5.5% Pos. 11 - 71	21							33 757			
99	TOTAUX POUR LA PHASE			641.490						647.517		1.289.007

ONADEF/OIBT

Projet SI-KOP (Phase II)

2 BUDJET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE (en \$ EU*)

(Contribution OIBT)

*) Taux de change : FCFA 500.- = US \$ 1.-

NO. ACTIVITE	RESUME NARRATIF	PERSONNEL DU PROJET	SOUS-TRAITANTS	FRAIS DE MISSION	IMMOBILISATION	ELEMENTS BUDGETAIRES				TOTAUX
						MATIERES CONSOMMABLES	DIVERS	SUIVI EVALUAT. ADM. OIBT	70	
RA 1	Une surface de 25,000 ha est classée comme forêt communale	10	20	30	40	50	60	70	90	
R 11	Constitution du dossier de classement et installation du comité.									
R 12	Concertation du dossier avec tous les partenaires concernés.			600						2.600
R 13	Introduction et suivi du dossier de classement.									1.000
R 14	Signature et publication de l'acte de classement.									1.000
Total 1		0	0	600	0	4.000				4.600
RA 2	L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération									
A 21	Installation des infrastructures de gestion au sein du projet.	48.000		5.000			18.400			124.157
A 22	Réalisation des inventaires dans 3 AC à 750 ha/an.		6.750	1.200			2.400		52.757	10350
A 23	Réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation dans 2 AC.	18.200		2.000						20.200
A 24	Appui à l'exploitation de la forêt communale.				30.000		1.000			3100
A 25	Suivi de l'exploitation dans 2 AC.						1.000			1.000
A 26	Réalisation des inventaires et recellement dans 2 AC.	8.600								8.600
A 27	Réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans 1 AC.	4.200								4.200
A 28	Surveillance et contrôle des prélèvements dans les RC.	23.500					4.000			27.500
A 29	Appui aux postes forestiers + B50s de Ngambe et Ndom.						9.800			9.800
Total RA 2		102.500	6.750	8.200	30.000		36.600	0	52.757	236.807
RA 3	Une ou plusieurs forêts communales-- sont installées et									
A 31	Information et animation des populations de SI-KOP			1.000			8.000			9.000
A 32	Formation des intéressés et appui à l'installation des.						1.000			1.000
A 33	Participation au réseau Forêt communautaire au Cam.						1.000			1.000
Total RA 3		0	0	1.000	0		10.000	0	0	11.000
RA 4	Toutes les personnes impliquées à l'aménagement.									
A 41	Production des plants forestiers et fruitiers.	12.400		1.200			2.400			40.000
A 42	Mise au point des techniques de multiplication générative et		24.000				1.000			1.000
A 43	Mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer						1.000			1.000
A 44	Information et formation des populations intéressées sur les.			6.000			5.000			11.000
Total RA 4		12.400	24.000	7.200	0		9.400	0	0	53.000
Total Objectif Spécifique 1		114.900	30.750	17.000	30.000		60.000	0	52.757	305.407

ONADEF/OIBT
Projet SI-KOP (Phase II)

NO. ACTIVITE	RESUME NARRATIF	ELEMENTS BUDGETAIRES									
		PERSONNEL DU PROJET	SOUS-TRAITANTS	FRAIS DE MISSION	IMMOBILISATION	MATRES CONSUMABLES	DIVERS	SUIVI EVALUAT. ADM. OIBT	TOTAUX		
		10	20	30	40	50	60	70	90		
RA 5	Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie										
A 51	Développer et mettre en œuvre un programme de formation.....		12.000	3.000		27.100			47.100		
A 52	Mise en place des pépinières non gérées par les GIC.....					9.000			9.000		
A 53	Initier un programme de recherche - développement.....	36.000		11.200		2.000			49.200		
	Total RA 5	36.000	12.000	14.200	0	38.100	0	0	105.300		
RA 6	Les pertes après récolte sont réduites, les productions agricoles										
A 61	Formation des dirigeants des GIC.....		4.000						4.000		
A 62	Mise en place d'une union de GIC à l'acquisition.....					10.000	23.110		33.110		
A 63	Construction des points de collecte.....		8.000						8.000		
A 64	Mise en place des infrastructures de l'UGIC.....				50.000		7.500		57.500		
A 65	Organisation du circuit de commercialisation.....		2.000						2.000		
A 66	Formation des paysans en technique de transform.....		2.000						2.000		
	Total RA 6	0	16.000	0	50.000	10.000	30.610	0	106.610		
RA 7	Les responsabilités de femmes et la participation des jeunes										
A 71	Sélection concertée + B37 es besoins particuliers en formation B57.....		2.000	1.200		7.000			10.200		
A 72	Organisation des séances de formations identifiées.....		8.000						8.000		
A 73	Acquisition du matériel et équipements nécessaires.....					9.000			9.000		
	Total RA 7	0	10.000	1.200	0	16.000	0	0	27.200		
	Total Objectif Spécifique 2	36.000	38.000	20.400	50.000	64.100	30.610	0	239.110		
RA 8	Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures tour.....										
A 81	Création d'un groupement d'initiatives au tourisme (= GIT).....			4.000		15.000			19.000		
A 82	Formation spécialisée du personnel du GIT.....			20.000					20.000		
A 83	Création des infrastructures de gestion touristique.....			1.200		7.000	10.000		18.200		
A 84	Aménagement des sites touristiques.....					5.800			5.800		
	Total RA 8	0	0	25.200	0	27.800	10.000	0	63.000		
RA 9	Une série d'activités touristiques est initiée et promue										
A 91	Promotion des atouts touristiques sur le plan régional.....		25.000			5.000			30.000		
A 92	Organisation d'événements attirant l'attention du public.....					10.000			10.000		
	TOTAL RA 9	0	25.000	0	0	15.000	0	0	40.000		
	Total Objectif Spécifique 3	0	25.000	25.200	80.000	42.800	10.000	0	103.000		
	GRANDS TOTAUX	150.900	93.750	62.600	80.000	166.900	40.610	52.757	647.517		

3 BUDJET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE (en \$ EU*)

(Contribution du Cameroun : (ONADEF et population de SI-KOP)

*) Taux de change : FCFA 500.- = US \$ 1.-

NO. ACTIVITE	RESUME NARRATIF	PERSONNEL DU PROJET	SOUS-TRAITANTS	FRAIS DE MISSION	IMMOBILISATION	ELEMENTS BUDGETAIRES					TOTAUX
						MATIERES CONSOMMABLES	DIVERS	SUIVI EVALUAT. ADM. OIBT	70	90	
RA 1	Une surface de 25.000 ha est classée comme forêt communale	10	20	30	40	50	60	70	90		
R 11	Constitution du dossier de classement et installation du comité	3.500		2.000							
R 12	Concertation du dossier avec tous les partenaires concernés	4.200			4.000		9.600			43.100	
R 13	Introduction et suivi du dossier de classement									8.200	
R 14	Signature et publication de l'acte de classement									0	
	Total 1	35.700		2.000	4.000		9.600			51.300	
RA 2	L'exécution du plan d'aménagement et du plan d'opération										
A 21	Installation des infrastructures de gestion au sein du projet	95.760		5.000	52.000		7.000			180.760	
A 22	Réalisation des inventaires dans 3 AC à 750 ha/an	12.600			4.000					16.600	
A 23	Réalisation des travaux sylvicoles pré-exploitation dans 2 AC	30.000								30.000	
A 24	Appui à l'exploitation de la forêt communale	0								0	
A 25	Suivi de l'exploitation dans 2 AC	3.600								3.600	
A 26	Réalisation des inventaires e recollement dans 2 AC	8.400								8.400	
A 27	Réalisation des travaux sylvicoles post-exploitation dans 1 AC	0								0	
A 28	Surveillance et contrôle des prélèvements dans les RC	0								0	
A 29	Appui aux postes forestiers + B50s de Ngambe et Ndom	0			8.000					8.000	
	Total RA 2	150.360			64.000		26.000			247.360	
RA 3	Une ou plusieurs forêts communales-- sont installées et										
A 31	Information et animation des populations de SI-KOP	32.400		200	4.000					37.000	
A 32	Formation des intéressés et appui à l'installation des						400			400	
A 33	Participation au réseau Forestier communautaire au Cam.									0	
	Total RA 3	32.400		200	4.000		400			37.000	
RA 4	Toutes les personnes impliquées à l'aménagement										
A 41	Production des plants forestiers et fruitiers	25.200			4.000					29.200	
A 42	Mise au point des techniques de multiplication générative et									0	
A 43	Mise au point des traitements sylvicoles en vue d'améliorer									0	
A 44	Information et formation des populations intéressées sur les									0	
	Total RA 4	25.200			4.000					29.200	
	Total Objectif Spécifique 1	243.660		2.200	76.000		26.400			364.860	

b/9

Projet SI-KOP (Phase II)

ONADEWOIBT

NO. ACTIVITE	RESUME NARRATIF	ELEMENTS BUDGETAIRES							TOTALS
		PERSONNEL DU PROJET	SOUS-TRAITANTS	FRAIS DE MISSION	IMMOBILISATION	MATIERES CONSOMMABLES	DIVERS	SUJVI EVALUAT. ADM. OIBT	
RA 5	Les techniques améliorées d'agriculture et d'agroforesterie	10	20	30	40	50	60	70	90
A 51	Developper et mettre en oeuvre un programme de formation.....	91.980			39.000				130.980
A 52	Mise en place des pépinières rurales gérées par les OIC.....								0
A 53	Initier un programme de recherche - développement.....								0
	Total RA 5	91.980			39.000				130.980
RA 6	Les pertes après récolte sont réduites, les productions agricoles								
A 61	Formation des dirigeants des OIC.....								0
A 62	Mise en place d'une union de OIC à l'acquisition.....								0
	a) Contribution ONADEF.....	22.320							22.320
	b) Contribution UGIC.....	10.430							10.430
A 63	Construction des points de collecte.....	0							0
A 64	Mise en place des infrastructures de l'UGIC.....	5.200							5.200
	a) Contribution ONADEF.....	2.000			20.000				22.000
A 65	Organisation du circuit de commercialisation.....								0
A 66	Formation des paysans en technique de transform.....								0
	Total RA 6	39.950			20.000				59.750
RA 7	Les responsabilités de femmes et la participation des jeunes								
A 71	Sélection concertée + B37 en besoins particuliers en formation B37.....								0
A 72	Organisation des séances de formations identifiées.....								0
A 73	Acquisition du matériel et équipements nécessaires.....								0
	Total RA 7	0							0
	Total Objectif Spécifique 2	131.930			59.000				190.930
RA 8	Des sites touristiques sont aménagés, des infrastructures tour.....								
A 81	Création d'un groupement d'initiatives au tourisme (= GIT).....	31.500			35.000				66.500
A 82	Formation spécialisée du personnel du GIT.....								0
A 83	Création des infrastructures de gestion touristique.....	11.400							11.400
	a) Contribution ONADEF.....	7.800							7.800
	b) Contribution GIT.....								0
A 84	Aménagement des sites touristiques.....	50.700			35.000				85.700
	Total RA 8	93.600			70.000				163.600
RA 9	Une série d'activités touristiques est initiée et promue								
A 91	Promotion des atouts touristiques sur le plan régional.....	0							0
A 92	Organisation d'événements attirant l'attention du public.....	0							0
	TOTAL RA 9	0							0
	Total Objectif Spécifique 3	50.700		2.200	35.000		26.400		85.700
	GRANDS TOTALS	426.290		2.200	170.000	26.400	16.600		641.490

Annexes

	<u>page</u>
1 Littérature et documents consultés	53
2 Eléments de termes de références du personnel cadre	55

ANNEXE 1

LITTÉRATURE ET DOCUMENTS CONSULTÉS

- ACAFIA (1997): Etude d'appui au Projet d'Aménagement forestier durable de la Région SI-KOP, Province du Littoral-Cameroun (Composante Agriculture et Foresterie Communautaire), 101 p.
- Carter, J. (1996): Recent approaches to participatory forest resource assessment. Rural Development Forestry Study Guide 2. Overseas Development Institute, London, 322 p.
- Centre Fafiala (1992): Plan d'orientation du Département expérimentation du Centre Fafiala 1991 - 1995, 49 p.
- Centre Fafiala (1992): Notes d'atelier, rédigé par le dr. J. P. Sorg de l'Ecole Polytechnique Fédérale, Chaire de sylviculture, Groupe de foresterie pour le Développement, Zurich (Suisse) au nom du Centre de Fafiala et d'Intercoopération, Berne (Suisse), 18 p
- CPCR (1996 à 1997): Rapports d'activités du Centre pour la Promotion des Communautés Rurales, Yaoundé
- DDA (1993): Planifier en dehors des sentiers battus. Acquérir et renforcer des expériences personnelles en planification. Coopération Suisse, Berne (Suisse), 65 p.
- Djoh à Ndiang, I. (1997): Aménagement Forestier, Participation des Communautés et Utilisation Durable de la Région Forestière de SI-KOP (Province du Littoral, Cameroun). Etude sur le développement touristique. Rapport de consultation, 25 p.
- Egli, A. (1996, 1997): 5 Aide-mémoires de missions du Conseiller Technique Principal. PD 22/93 Rév. 4 (F) "Projet SI-KOP", ONADEF & OIBT, Yaoundé
- Fultang, B. A. (1993): Protection and reconstitution of the tropical closed forest in the SI-KOP Ndom Region, Cameroon. Forestry report. PPD 1/92 Rév. 1 (F), ONADEF/OIBT, Yaoundé et Yokohama, 42 p
- Gouvernement du Cameroun (1994): Loi No. 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Cameroon Tribune, Vol 1/1994, 19 p.
- Makon Wehiong, S. (1993): Impact des populations sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région SI-KOP (Ndom), Province du Littoral (Cameroun). Volet socio-économique. PPD 1/92 Rév. 1 (F), ONADEF/OIBT, Yaoundé, 36 p
- Masse, B. (1993): Impact des populations sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région SI-KOP (Ndom), Province du Littoral (Cameroun). Volet agro-économique, PPD 1/92 Rév. 1 (F), ONADEF/OIBT, Yaoundé, 37 p
- Masse, B. et Lema, A. M. (1997): Consultation sur la promotion d'un mouvement coopératif. 64 p. + 4 annexes
- Mbolo, M. (1997): Ecologie et Biodiversité. Rapport de consultation provisoire, 28 p.
- MINEF (1993): Projet de politique de régénération et d'aménagement des forêts. Ministère de l'environnement et des forêts, Yaoundé. 14 p., 2 annexes.
- MINEF (1995): Politique Forestière du Cameroun, document de politique générale, Ministère de l'environnement et des forêts, Yaoundé. 88 p.
- MINEF (1995): Forestry Policy Document, National Forestry Action Programme of Cameroon. Ministère de l'environnement et des forêts, Yaoundé. 378 p, 9 appendices
- MINEF (1997): Attribution et Gestion des Forêts Communautaires. Manuel des Modalités et des Normes (2ème version d'avant-projet). Projet de développement de la Foresterie communautaire c/o Ministère de l'environnement et des forêts, Yaoundé. 15 p., 10 annexes.
- Nyeck, B. (1993): Impact des populations sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région SI-KOP (Ndom), Province du Littoral (Cameroun). Rapport sur l'étude des sols. PPD 1/92 Rév. 1 (F), ONADEF/OIBT, Yaoundé et Yokohama, 42 p

- OIBT (1990): Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Série technique OIBT No. 5. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, 19 p
- OIBT (1992): Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales. Série OIBT: Politique forestière No. 3. Organisation Internat. des bois tropicaux, Yokohama, 7 p
- OIBT (1992): Manuel de l'OIBT pour la formulation des projets. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, 101 p
- OIBT (1993): Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales. Série OIBT: Politique forestière No. 5. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, 20 p
- ONADEF (1991): Normes de vérification des travaux d'inventaire de reconnaissance, d'aménagement et de pré-investissement. Office national de développement des Forêts, Yaoundé, 28 p., 3 annexes
- ONADEF (1992): Normes d'études d'arbres. Office national de développement des Forêts, Yaoundé, 20 p., 4 annexes
- ONADEF (1996): Rapport d'inventaire d'aménagement du massif forestier de SI-KOP (48'804 ha). Rapport de consultation dans le cadre du Projet SI-KOP, PD 22/93 Rév. 4 (F). Office national de développement des Forêts, Yaoundé, 28 p., 3 annexes.
- Projet SI-KOP (1993) Forest Management, Community Participation and sustainable utilization in SI-KOP Forest Area, Coastal Province, Cameroon. PD 22/93 Rév. 4 (F), ONADEF/OIBT, Yaoundé et Yokohama, 31 p.
- ONADEF (1994): Les efforts du Cameroun pour assurer l'aménagement durable de ses forêts tropicales d'ici à l'an 2000. ONADEF, 42 p.
- ONADEF (1994): Forêts camerounaises: Pour une gestion soutenue et durable. 12 p.
- Projet SI-KOP (1997): Compte-rendu du Séminaire sur l'élaboration des plans d'aménagement et d'opération de la zone forestière de SI-KOP. 26 p. + annexes.
- Projet SI-KOP (1992 à 1997): Rapports d'activités. PD 22/93 Rév. 4 (F) "Projet SI-KOP", ONADEF & OIBT, Yaoundé
- Projet SI-KOP (1995 à 1997): Comptes-rendu et résolutions de 3 comités directeurs. PD 22/93 Rév. 4 (F) "Projet SI-KOP", ONADEF & OIBT, Yaoundé
- Projet SI-KOP (1992 à 1997): Comptes-rendu et résolutions des comités consultatifs. PD 22/93 Rév. 4 (F) "Projet SI-KOP", ONADEF & OIBT, Yaoundé
- Projet SI-KOP (en préparation): Plan d'aménagement de la forêt communale de SI-KOP
- Projet SI-KOP (en préparation): Schéma directeur du développement durable de la région forestière de SI-KOP
- Soun Soun, J. D. (1996): Aménagement Forestier, Participation des Communautés et Utilisation Durable de la Région Forestière de SI-KOP (Province du Littoral, Cameroun). Développement des méthodes et techniques améliorées: Apport des semences. Rapport de consultation, 106 p.
- Tonye, J. (1996): Aménagement Forestier, Participation des Communautés et Utilisation Durable de la Région Forestière de SI-KOP (Province du Littoral, Cameroun). Développement de l'agriculture et agroforesterie améliorée dans la zone forestière de SI-KOP. African Center for Agricultural Development (AFRIC-AGRO. Rapport de consultation, 49 p., 2 annexes
- UN (1994): Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, Genève, 50 p

Annexe 2:

Elements de termes de références du personnel cadre

1 Direction de projet

1.1 Coordonnateur de projet

Principaux éléments de cahier de charges:

Placé sous l'autorité du Directeur Général de l'ONADEF, il est chargé de:

- la représentation du projet vis-à vis des partenaires au développement
- la gestion administrative du projet
- la coordination de la mise en place et de l'entretien des différentes infrastructures.
- la coordination des activités des trois principaux volets (développement forestier, développement agricole et agroforestier et développement touristique)
- la planification de formations et voyages d'études pour les cadres de projet
- l'Initiation et le suivi de l'exécution de contrat souscrit avec les différents partenaires du projet
- la programmation des réunions du Comité Directeur, Comité Consultatif et du Comité de suivi "Aménagement de la Forêt Communale de SI-KOP"

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d'Ingénieur des Eaux et Forêts
- une expérience professionnelle d'au moins 5 ans
- des expériences dans la gestion des ressources humaines
- une expérience en matière de gestion de projets de développement intégré, et de conduite des opérations forestières, agricoles et agroforestières.

1.2 Responsable Cellule de Suivi-Evaluation de projet

Principaux éléments de cahier de charges:

Placé sous l'autorité du Coordonnateur de projet, il est chargé de:

- mettre en place un système de suivi-évaluation de projet
- appuyer les volets dans le suivi-évaluation de leurs activités
- appuyer les partenaires du projet dans l'élaboration des systèmes de suivi-évaluation permanent
- préparer et fournir éléments d'évaluation facilitant le travail du Comité directeur et du Comité consultatif

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d'ingénieur des Eaux et Forêts ou d'ingénieur agricole
- une expérience professionnelle d'au moins 3 ans
- une expérience en matière de gestion de projets de développement intégré, et de conduite des opérations forestières, agricoles et agroforestières.
- une expérience en suivi évaluation- auto-évaluation des projets de développement

1.3 Le Conseiller Technique Principal

Principaux éléments de cahier de charges:

- Le CTP assiste le Coordonnateur dans la mise en oeuvre rationnelle du projet.
- Pour ce faire, il intervient dans tous les domaines relatifs à la gestion technique et scientifique notamment aux travaux
 - de programmation,
 - de suivi-évaluation,
 - de recherche forestière, agro-forestière et agricole,
 - d'élaboration des termes de référence des consultants et des protocoles d'accord avec les différents partenaires du projet,
 - etc.

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d'ingénieur Agro-Forestier (niveau maîtrise).
- expert international
- une expérience de 10 ans au moins en foresterie, en agroforesterie et en agriculture des zones tropicales.
- maîtrise des langues française et anglaise
- bonnes connaissances en recherche participative, en gestion des activités forestières et agroforestières et en recherche forestière et agroforestière
- bonnes connaissances en gestion des ressources humaines.
- connaissances accessoires en tourisme.

2 Volet forestier

2.1 Chef de volet

Principaux éléments de cahier de charges:

Placé sous l'autorité du Coordonnateur de projet, il est responsable de:

- la programmation, de la coordination et de l'exécution des travaux du volet conformément au programme d'activités
- d'appuyer les communes dans le classement et la gestion de la forêt communale.
- appuyer les communes dans la gestion de la réserve de cueillette
- de représenter le Coordonnateur de projet pendant son absence

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d' Ingénieur des Eaux et Forêts
- une expérience professionnelle de 5 ans au moins
- bonnes connaissances en matière de planification et de suivi des opérations forestières
- bonnes connaissances de la législation forestière et autres ayant une influence dans la gestion des forêts communales et communautaires
- bonnes connaissances du monde rural

2.2 Sylviculteur

Principaux éléments de cahier de charges:

- Placé sous l'autorité du Chef de volet forestier, il sera chargé de:
- la conduite des travaux sylvicoles dans les assiettes de coupe.
- élaborer et de suivre l'application du protocole d'accord sur la recherche d'accompagnement.
- de représenter le chef de volet pendant son absence

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d' Ingénieur des Eaux et Forêts
- formation spécialisée en sylviculture et aménagement des forêts tropicales denses
- une expérience professionnelle de 3 ans au moins
- bonnes connaissances en matière de planification et de suivi des opérations forestières
- bonnes connaissances de la législation forestière, etc. en vigueur
- connaissances en transformation de bois

3 Volet développement agricole et agroforestier

3.1 Chef de volet

Principaux éléments de cahier de charges:

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, il sera chargé de:

- la coordination des activités agricoles et agroforestières.
- la programmation des travaux agricoles et agroforestiers conformément au programme d'activité.
- le suivi de l'exécution des conventions signées dans le cadre du volet agricole.
- l'élaboration des rapports d'activité agricole et agroforestière.
- appuyer la mise en place de l'UGIC

Principales qualifications et expériences requises:

- formation Ingénieur Agronome
- expérience professionnelle de 5 ans au moins dont 3 ans de vulgarisation en milieu paysan.
- très bonnes connaissances en organisation paysanne (coopératives et autres) et en économie rurale.

- très bonnes connaissances en matière de planification et suivi des opérations agricoles.

3.2 Formateur au volet agricole

Principaux éléments de cahier de charges:

- Placé sous l'autorité du Chef de volet agricole, il sera chargé de:
- suivre l'exécution du programme de formation dans le volet agricole
- l'assistance technique à l'organisation paysanne. A ce titre, il devra notamment:
 - veiller au relais des activités agricoles et agroforestières à prendre au sein des groupements paysans.
 - orienter l'approvisionnement en intrants agricoles.
- suivre les contacts à établir entre l'organisation paysanne et les organismes d'appui institutionnels.

Principales qualifications et expériences requises:

- formation d'Ingénieur Agronome
- expérience professionnelle de 3 ans au moins
- Très bonnes connaissances en éducation des adultes ou en sociologie rurale.

4 Volet développement touristique

4.1 Chef de volet

Principaux éléments de cahier de charges:

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, il sera chargé de:

- la coordination et la programmation des activités du volet
- appuyer la mise en place et le fonctionnement du GIT
- la formation spécialisée du personnel du GIT.
- suivi de la promotion des atouts touristiques.
- une formation spécialisée en tourisme (niveau universitaire)
- une expérience professionnelle de plusieurs années
- bonnes connaissances en écotourisme.

ADENDUM

Le présent document est relatif à la première révision du projet PD 21/98 (F), suite aux commentaires et recommandations du Panel des Experts réuni en mars 1998. Les amendements effectués par rapport au document original se résument pour l'essentiel à :

- **une réduction de 6 mois de la durée du Projet.**
- **une suppression de 4 postes dans l'effectif du personnel du Projet.**
- **une réduction budgétaire de 276 390 \$ EU dont 70% provenant des activités non forestières.**

Les détails de ces amendements, en gras et en italique dans le document révisé, ainsi que les justifications nécessaires sont donnés dans les lignes qui suivent.

*** Recommandation 1**

Les objectifs et critères de l'OIBT ont été préalablement énoncés, suivi d'une explication de leurs liens avec la présente proposition.

*** Recommandation 2**

Deux éléments majeurs ont permis d'adopter la période d'exécution de la proposition originelle à savoir :

* la durée nécessaire pour le classement de la forêt communale (constitution du dossier de classement, installation du comité de suivi, concertation avec tous les partenaires, introduction, suivi, signature et publication de l'acte de classement)

* la réalisation de tous les travaux d'aménagement (inventaire d'exploitation, travaux sylvicoles pré-exploitation, exploitation forestière, inventaire de recollement, travaux sylvicoles post-exploitation) au moins dans une Assiette Annuelle de coupe (AAC). Les autres activités (Agriculture, Tourisme) ont été conçues pour appuyer ces travaux forestiers et contribuer au développement de la région de SIKOP.

En examinant la durée de la proposition originelle, on remarque que le classement de la forêt a nécessité 18 mois, alors que 30 mois ont suffi pour les travaux d'aménagement. Si pour la durée du classement de la forêt communale on s'est appuyé sur les dispositions de la législation forestière du Cameroun et les éventuelles lenteurs administratives suite aux imprévus, la période nécessaire pour les travaux a été quant elle conçue sur la base des considérations scientifiques.

En rapport avec la durée de classement d'une forêt communale, le Décret N° 95/531/PM du 23 AOUT 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, a donné en certains de ses articles, les quelques repères suivants:

* L'alinéa 1 de L'article 18 stipule que dans les régions disposant d'un plan d'affectation des terres (cas de SIKOP qui dispose d'un